

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

L'Algérie dément la création d'unités de mercenaires au Sahel

P3



PROJETS DE PETROFAC ALGÉRIE

Incertitudes autour du complexe pétrochimique d'Arzew

P3

TRAIN LAGHOUAT-GHARDAIA-EL MÉNÉA

**La BAD octroie un financement
de 747 millions d'euros**

P2

FOOT/CAN-2025 (ALGÉRIE)

**Petkovic dévoile une liste
de 28 joueurs, une première
pour Boulbina et Berkane**

P9

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL (UNESCO)

L'Algérie vice-présidente de la prochaine session du Comité intergouvernemental

L'Algérie a été élue vice-présidente pour la 21e session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO pour l'année 2026, lors de la 20e session ordinaire dudit Comité tenue vendredi à New Delhi (Inde), indique un communiqué du ministère de la Culture et des Arts. "Lors de la 20e session ordinaire du Comité, tenue vendredi 12 décembre 2025 à New Delhi, il a été décidé de la tenue de la 21e session dans la ville de Xiamen (République populaire de Chine), du 30 novembre au 5 décembre 2026", précise le communiqué. "Organe statutaire de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, ce Comité est chargé de préparer la mise en œuvre de la Convention et d'évaluer les dossiers de candidature inscrits sur les listes du patrimoine mondial", selon la même source. "Cette élection de haut niveau se veut une reconnaissance internationale de la place de premier plan de l'Algérie et de ses efforts continus en matière de sauvegarde et de protection du patrimoine culturel immatériel de l'humanité", a ajouté le communiqué. "L'élection de l'Algérie à ce poste important lui offre la possibilité de contribuer à l'élaboration des politiques et à l'orientation des efforts internationaux pour la protection du patrimoine immatériel de l'humanité, mais confirme également son engagement à soutenir les causes d'un patrimoine culturel juste et durable", a conclu la même source.

R.N

EDUCATION NATIONALE

Concours sur titre pour le recrutement d'enseignants

Le ministère de l'Education nationale a annoncé jeudi, dans un communiqué, l'organisation d'un concours sur titre pour le recrutement d'enseignants de l'enseignement primaire, moyen et secondaire. Ce concours est ouvert pour l'accès aux grades suivants : Professeur de l'enseignement primaire, classe 1 (11831 postes budgétaires), Professeur de l'enseignement moyen, classe 1 (18929 postes budgétaires), Professeur de l'enseignement secondaire, classe 1 (9740 postes budgétaires), a précisé le ministère.

Il a, en outre, indiqué que "l'inscription et le dépôt des pièces constituant le dossier de candidature à ce concours, s'effectuent en ligne à compter de la date de la première annonce dans la presse écrite, et ce exclusivement via la plateforme numérique de l'Office national des examens et concours (ONEC) à l'adresse : <https://concours.onec.dz>", conformément aux conditions et modalités organisationnelles précisées dans le lien suivant : <https://www.education.gov.dz/2025/12/11/1559>". Et d'ajouter que "toutes les étapes du déroulement de l'opération se feront à travers le système d'information du secteur de l'Education nationale, y compris le classement automatisé des candidats, établi sur la base d'informations vérifiées et conformes aux documents télévisés".

Le ministère de l'Education nationale a rappelé que "les enseignants recrutés en qualité de contractuels au titre de l'année scolaire 2025-2026, poursuivront leurs activités jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours et sont concernés par la participation à ce concours".

R.N

TRAIN LAGHOUAT-GHARDAIA-EL MÉNÉA

La BAD octroie un financement de 747 millions d'euros

Le projet Laghouat-Ghadaïa-Ménéa via Ghadaïa prévoit la construction de 27 viaducs, 52 ouvrages ferroviaires, 21 ouvrages routiers, un tunnel, des passages pour tuyaux, 58 passages pour pipelines, six stations de croisement et huit gares de voyageurs. Le coût total du projet est de 2,8 milliards de dollars.

Le mégaprojet de train Alger-Tamanrasset vient de bénéficier d'un important financement de la part de la Banque africaine de développement (BAD). «Le Conseil d'administration du Groupe de la Banque africaine de développement a approuvé un prêt de 747,32 millions d'euros destiné à financer la première tranche du projet de construction de la ligne ferroviaire Laghouat-Ghadaïa-El Ménéa (495 km)», a annoncé la BAD dans un communiqué publié vendredi. «Cette infrastructure stratégique vise à renforcer la connectivité territoriale, stimuler le développement économique du Sud algérien et soutenir l'intégration régionale», a-t-elle précisé, avant d'ajouter : «cette nouvelle infrastructure ferroviaire figure parmi les projets d'investissement prioritaires du pays. Elle vise à faciliter les déplacements des voyageurs et le transport des marchandises. Elle permettra également de réduire les coûts logistiques et d'optimiser l'acheminement des productions agricoles et industrielles. Enfin, elle favorisera une exploitation durable des ressources économiques des régions sahariennes». Le responsable pays de la Banque africaine de développement en Algérie, Abdoullkader Dileita, a déclaré que «ce projet ferroviaire structurant contribuera à transformer durablement les dynamiques économiques du Sud algérien. Il ouvrira de nouvelles perspectives pour le commerce, l'emploi et la compétitivité des territoires». «La Banque est fière d'accompagner l'Algérie dans la mise en œuvre de ses infrastructures stratégiques», a-t-il ajouté. Selon la BAD, «la première tranche du projet comprend plusieurs volets, notamment la construction des segments prioritaires de la ligne et l'installation d'équipements ferroviaires modernes». «Des systèmes de sécurité et de signalisation de dernière génération seront mis en place. Le projet prévoit également l'aménagement de plateformes économiques et sociales à destination des jeunes, des femmes et des acteurs locaux. Enfin, les conditions techniques et opérationnelles nécessaires à l'extension future du réseau seront préparées», a-t-elle détaillé, avant de souligner que «ce financement s'inscrit dans la vision de transformation nationale portée par le gouvernement algérien, qui considère le développement du réseau ferroviaire comme un levier majeur de diversification économique, de réduction des disparités régionales et de transition vers des modes de transport plus durables». «Ce



projet ferroviaire contribuera directement aux priorités stratégiques de la Banque africaine de développement et s'inscrit dans le quatrième point cardinal relatif au développement d'infrastructures résilientes et à la valorisation des matières premières. Il marque également une étape clé dans le partenariat entre l'Algérie et la Banque et reflète l'ambition partagée d'investir dans des infrastructures modernes, résilientes et au service de la croissance inclusive», a encore assuré la banque africaine.

Le projet Laghouat-Ghadaïa-Ménéa via Ghadaïa prévoit la construction de 27 viaducs, 52 ouvrages ferroviaires, 21 ouvrages routiers, un tunnel, des passages pour tuyaux, 58 passages pour pipelines, six stations de croisement et huit gares de voyageurs. Le coût total de ce projet, une partie du Corridor Alger-Tamanrasset d'une

longueur de 2 023 km, est de 2,8 milliards de dollars. Le projet est financé en partie par la BAD et la Banque islamique du développement (BID). L'objectif est de relier le nord au sud du pays, ouvrant une voie logistique vers le Niger et valorisant les ressources minières du Sahara. Ce projet fait partie de la stratégie algérienne ayant pour but de porter le réseau ferroviaire du pays à 10 000 km d'ici 2030.

En avril dernier, le président Tebboune, avait annoncé, lors de sa visite à Bechar, que le «train arrivera à Tamanrasset au plus tard en 2028». Un décret exécutif relatif à la déclaration d'utilité publique d'une superficie globale de 3.019 hectares pour la réalisation de deux sections entre Laghouat et Ménéa en passant par Ghadaïa avait été publié en aout dernier au Journal officiel.

Ali.C

MINISTÈRE DU TRAVAIL

L'INT bientôt érigé en un espace de référence pour la formation spécialisée ?

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Abdelhak Saihi, a souligné la nécessité d'ériger l'Institut national du travail (INT) en un espace de référence pour la formation spécialisée, en s'appuyant sur la numérisation en tant qu'outil fondamental pour moderniser le système de travail et améliorer les services de la formation publique, a indiqué, hier, un communiqué du ministère. Président une réunion d'évaluation consacrée à la présentation du bilan d'activités de l'INT, le ministre a donné «une série d'instructions visant à renforcer l'efficacité de l'Institut et à l'adapter aux transformations numériques, notamment par l'octroi d'une place particulière aux programmes de formation à distance et aux plateformes numériques interactives, afin de soutenir une flexibilité dans l'apprentissage», a précisé le communiqué. M. Saihi a également ordonné l'élargissement du programme des formations pour inclure les différentes catégories de travailleurs et cadres dirigeants à travers les différentes wilayas, ainsi que le renforce-

ment de la formation spécialisée répondant aux besoins du secteur, tout en tenant compte des spécificités de chaque établissement». Il s'agit également de «la transition vers des modes de gestion modernes basés sur des systèmes informatiques avancés et le développement de plateformes numériques d'inscription, garantissant la transparence et l'amélioration de la qualité des services». Il a, en outre, appelé à la numérisation des archives et des données relatives aux études et aux banques de données sur le marché du travail, ainsi qu'au soutien des organismes sous tutelle, au renforcement de l'intégration institutionnelle et au développement de mécanismes de coopération entre l'Institut et les autres structures centralisées et décentralisées. Dans le même contexte, le ministre a mis en lumière le rôle central de l'INT dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de formation spécialisée, la réhabilitation du siège de l'Institut et la modernisation de ses équipements pédagogiques, y compris les salles numériques, le

matériel audiovisuel et les espaces de formation interactifs répondant aux exigences de la transformation numérique, ainsi que la généralisation de l'utilisation des solutions numériques intelligentes dans les programmes pédagogiques. A ce propos, il a appelé l'Institut à assumer «un rôle de référence dans le domaine des études et des recherches liées au monde du travail, à travers l'élaboration de rapports analytiques et d'études sectorielles qui contribuent à l'appréciation de la prise de décision».

Au terme de la réunion, M. Saihi a insisté sur la nécessité de renforcer la coordination entre l'Institut et les cadres du ministère pour assurer un accompagnement efficace dans l'exécution de ses missions stratégiques, ainsi que l'accélération du rythme des réalisations dans le cadre des programmes de formation et d'études, et l'orientation des efforts vers l'élargissement des partenariats avec les acteurs économiques afin de lier la formation aux besoins du marché du travail.

R.N

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

L'Algérie dément la création d'unités de mercenaires au Sahel

Le Ministère de la Défense nationale a publié un communiqué ferme pour démentir catégoriquement des accusations qu'il qualifie d'infondées, relayées par certains médias et sites internet.

Ces derniers ont prétendu que l'Algérie aurait créé des unités de mercenaires opérant au Sahel pour des missions secrètes, une information qualifiée par le ministère de mensonge éhonté et d'attaque contre la réputation de l'Armée nationale populaire et du pays. Dans le communiqué publié sur sa page officielle Facebook, le ministère a dénoncé les « tentatives désespérées de déstabiliser notre pays, de ternir l'image des institutions de l'État et d'influencer l'opinion publique », soulignant que le public « reconnaît désormais la fausseté des affirmations de ces sources et ne se laisse plus tromper par de telles absurdités, que nul esprit rationnel ne peut croire ».

Le communiqué réagit à ce qu'il considère comme un « mensonge éhonté et une tentative désespérée d'atteindre la réputation de l'Armée nationale populaire et de ternir l'image exemplaire de l'Algérie sur le plan régional et international », relayé par certains médias et sites internet dont les orientations politiques sont connues et qui « ne respectent pas réellement les standards journalistiques, se contentant de diffuser des scénarios fictifs mal conçus, contenant des informations fausses et dénuées de tout fondement, sur la prétendue création par l'Algérie d'unités de mercenaires opérant au Sahel pour des missions secrètes ».

Le ministère a rappelé que l'Armée nationale populaire accomplit ses missions dans le plein respect de la Constitution et des lois de la République algérienne, en pleine cohérence avec la politique et les principes du pays, fondés sur le bon voisinage, le respect de la souveraineté des États, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, ainsi que sur la préférence donnée au dialogue et à la négociation pour résoudre les crises.

Il a ajouté que l'Algérie, qui plaide constamment sur les forums internationaux et régionaux pour la paix et la sécurité mondiale et



particulièrement au Sahel, et qui exhorte en permanence au respect du droit international, déploie et continuera de déployer des efforts diplomatiques soutenus pour rétablir la stabilité au Sahel par des solutions pacifiques, rejetant totalement la logique de l'arme. Le communiqué insiste également sur le fait que l'Algérie, partie intégrante de la région du Sahel partageant le même destin et les mêmes intérêts, ne peut en aucun cas être impliquée dans sa déstabilisation. Au contraire, le pays s'efforce toujours de contribuer au développement économique et social des populations locales, en renforçant la solidarité et en honorant les liens historiques et humains particuliers qui l'unissent aux peuples du Sahel.

Le ministère a affirmé que l'Algérie ne tolérait aucune contestation de son engagement dans la lutte contre le terrorisme, rappelant que le pays a été le premier à subir et à combattre ce fléau, menant une guerre sans relâche contre lui, alors que le doute, l'hésitation et la complicité caractérisaient encore de nombreux acteurs politiques et médiatiques régionaux et internationaux. En conclusion, le ministère a estimé que ces campagnes de propagande infâmes, nourries par des rumeurs et des informations fallacieuses, ne réussiront pas à atteindre leurs objectifs malveillants et ne pourront perturber le rôle central de l'Algérie dans la région en tant qu'acteur clé pour la paix et la stabilité.

Inflation

Net ralentissement à 1,7% en glissement annuel à fin octobre

Le rythme de l'inflation en glissement annuel en Algérie s'est établi à 1,7% à fin octobre 2025, marquant un ralentissement par rapport au niveau de 2,2% enregistré en septembre, a indiqué l'Office national des statistiques (ONS) dans son dernier rapport.

Le rythme d'inflation en glissement annuel à fin octobre 2025 représente l'évolution de l'indice des prix à la consommation sur la période allant de novembre 2024 à octobre 2025 par rapport à celle allant de novembre 2023 à octobre 2024. Quant à la variation annuelle des prix à la consommation, correspondant à l'évolution des prix en octobre 2025 par rapport à octobre 2024, elle a enregistré une baisse de 1,2%, selon le rapport publié sur le site web de l'ONS.

S'agissant de l'évolution mensuelle, qui est l'indice brut des prix à la consommation en octobre 2025 par rapport à septembre 2025, elle a atteint +0,8%, alors qu'elle avait connu une légère baisse à la même période de 2024 (-0,1%). Selon l'Office, cette tendance, qui intervient après une baisse de 0,7% relevée en septembre, s'explique essentiellement par l'accroissement des prix des biens alimentaires (+1,6%). Dans le détail, les données de l'ONS font ressortir une hausse des prix des produits agricoles fraîs de 3,3% en octobre dernier par rapport au mois précédent, touchant notamment les légumes (+1,4%), les poissons (+24,2%), les œufs (+22,3%) ainsi que la viande et abats de bœuf (+2,2%).

En revanche, des baisses de 0,7% ont été observées pour certains produits, dont la viande de poulet (-2,3%) et la pomme de terre (-7,5%). Par ailleurs, les prix des produits alimentaires industriels ont accusé une baisse de 0,3%, en raison essentiellement du recul des prix des légumes secs (-3%).

Les prix des produits manufacturés et des services se sont caractérisés par une "relative stabilité" avec des évolutions respectives de +0,11% et -0,01%.

Corrigé des variations saisonnières, l'indice des prix à la consommation a enregistré, au cours du mois d'octobre 2025, une hausse de 0,3% par rapport à septembre 2025.

R.N

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Le général Abbas Ibrahim installé à la tête de la DCSA

Le ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP), le Général d'Armée Saïd Chaneigha, a présidé, samedi, au nom du président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmajid Tebboune, la cérémonie officielle d'installation du directeur central de la sécurité de l'Armée, le Général Abbas Ibrahim, a indiqué un communiqué du mi-

nistère de la Défense nationale (MDN). "Au nom de Monsieur le Président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, et conformément au décret présidentiel du 8 décembre 2025, j'installe officiellement le Général Abbas Ibrahim, dans les fonctions de Directeur central de la sécurité de l'Armée, en remplacement du Général Djibril Mahrez", a déclaré le Général d'Armée. "Aussi, je vous ordonne de travail-

ler sous son autorité, de suivre ses ordres et d'exécuter ses instructions, dans l'intérêt du service, en application des règlements militaires en vigueur et des lois de la République, et en faisant montre de fidélité aux sacrifices de nos vaillants Chouhada et aux valeurs de notre Glorieuse Révolution", a-t-il ajouté. Cette occasion a constitué "une opportunité pour Monsieur le Général d'Armée pour donner aux cadres de cette Direction sensible, un ensemble d'instructions et

d'orientations, mettant l'accent sur la nécessité de fournir davantage d'efforts dévoués au service de la patrie et faire preuve d'engagement immuable dans l'accomplissement des missions assignées avec toute la rigueur et la persévérance requises", a souligné le communiqué du MDN.

A l'issue, le Général d'Armée a supervisé la cérémonie de signature et d'approbation du Procès-verbal de passation de consignes.

APS

PROJETS DE PETROFAC ALGÉRIE Incertitudes autour du complexe pétrochimique d'Arzew

Des interrogations persistent quant à l'avenir des projets de Petrofac Algérie, notamment le complexe pétrochimique d'Arzew, à la suite de la grave crise que traverse la société énergétique britannique, confrontée à des difficultés financières majeures pouvant conduire à une faillite prochaine. Selon des sources du secteur de l'énergie, des discussions sont en cours entre l'Algérie et Petrofac afin d'évaluer le sort des projets engagés dans le pays. Citant des sources informées, la plateforme spécialisée Taqa rapporte que Petrofac Algérie n'a exécuté aucun projet depuis début 2025. Par ailleurs, depuis la signature du contrat relatif au complexe pétrochimique d'Arzew en juin 2023, aucune avancée opérationnelle significative n'a été enregistrée.

Face à la situation d'«effondrement» que connaît le groupe britannique, l'Algérie aurait engagé des démarches pour clarifier la position de Petrofac et anticiper les conséquences d'une éventuelle faillite. Selon les mêmes sources, les autorités algériennes envisagent déjà la réattribution des contrats signés avec Petrofac à d'autres entreprises internationales, estimant que le pays ne serait pas affecté, dans la mesure où aucun projet stratégique majeur n'est actuellement en cours d'exécution avec cette société.

Petrofac International concentre traditionnellement ses activités d'ingénierie et de construction au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, y compris en Algérie, mais ne dispose actuellement d'aucun contrat actif. Les projets attribués à Petrofac Algérie incluent le développement des champs gaziers de Tinerhert et Ain Tsila, la mise en place d'un centre de formation à Hassi Messaoud, ainsi qu'un important projet pétrochimique à Arzew, réalisé en partenariat avec Sonatrach, pour la production de polypropylène. Le projet d'Arzew demeure le plus sensible. Signé le 11 juin 2023, l'accord conclu entre Sonatrach et Petrofac, accompagné d'un montage financier avec la filiale Step Polymers Spa, prévoit la réalisation d'un complexe pétrochimique sur 88 hectares dans la zone industrielle d'Arzew. Ce complexe est destiné à produire environ 550 000 tonnes par an de polypropylène, avec un délai de réalisation estimé à 42 mois.

La production sera prioritairement destinée au marché national, tandis que le surplus sera exporté vers les marchés européens, asiatiques et africains. Le projet devrait générer près de 6 000 emplois directs durant la phase de construction, 450 emplois permanents lors de l'exploitation et environ 2 000 emplois indirects. Son financement repose sur un accord entre Step Polymers Spa et la Banque Nationale d'Algérie, couvrant 70% du coût total, les 30% restants étant assurés par autofinancement.

Entre 2019 et 2023, Petrofac a passé plus de 3 200 commandes auprès de fournisseurs algériens et formé plus de 1 500 travailleurs algériens via son centre de formation de Hassi Messaoud. Présente en Algérie depuis 1997, l'entreprise britannique a réalisé près de 30 projets énergétiques, dont les complexes gaziers d'In Amenas, Ouanet, El Merk et Reggane Nord.

Récemment, Petrofac a annoncé travailler à la préservation de sa valeur et de sa continuité opérationnelle, y compris à travers des solutions de restructuration, de fusions et d'acquisitions. Sa filiale Petrofac International Limited devrait saisir des juridictions américaines et britanniques afin de faciliter la nomination d'administrateurs.

Dans ce contexte incertain, le projet d'Arzew reste suspendu à l'évolution de la situation financière du groupe, tandis que l'Algérie se prépare à sécuriser ses intérêts industriels et stratégiques.

Mah.B

OUARGLA

La 5ème édition du Salon international "BATISUD" du 19 au 22 janvier prochain

La 5e édition du Salon International du Bâtiment, des Travaux publics et des Installations pétrolières "Batisud" se déroulera du 19 au 22 janvier prochain à Ouargla, ont indiqué, jeudi, les organisateurs. Inscrit dans le cadre de la stratégie de promotion de l'investissement et du renforcement de la dynamique économique de la région, ce salon verra la participation d'entreprises algériennes et étrangères venant exposer les nouvelles technologies liées au bâtiment, génie-civile, moyens et équipements de travaux publics et services pétroliers et gaziers, en plus d'explorer des opportunités de coopération entre opérateurs économiques, a fait savoir le responsable d'entité organisatrice de la manifestation, Abderraouf Seddouki. Le salon prévoit également la participation d'instances administratives, d'institutions bancaires et d'entreprises publiques d'assurance pour vulgariser auprès des opérateurs, notamment les jeunes, leurs prestations et avantages destinés à soutenir l'investissement dans le Sud du pays.

Cette manifestation permettra aussi aux participants d'examiner les opportunités de partenariat, d'animer des communications techniques sur les innovations industrielles et technologiques dans le secteur des travaux publics et des installations énergétiques. Les organisateurs entendent, à travers cet événement international, valoriser les potentialités des régions du Sud, d'encourager les entreprises, étrangères et nationales, à investir dans les infrastructures et les projets énergétiques, lever l'essentiel de développement local et faire connaître les grands projets en cours.

Le Salon est organisé par l'entreprise "Souf-Foire" des salons et expositions, avec l'appui d'entreprises nationales, sous le patronage du ministre des travaux publics et des infrastructures de base et du wali d'Ouargla.

UE

Accord sur leurs quotas de pêche pour 2026

Les pays de l'Union européenne (UE) ont trouvé un accord sur leurs quotas de pêche pour 2026, sans trancher définitivement la question de la baisse drastique de captures de maquereaux, alors que des accusations de surpêche visent la Norvège. L'un des points les plus sensibles était le maquereau dont la population s'est effondrée dans l'Atlantique Nord. La situation est très tendue avec des pays tiers comme la Norvège, accusée de trop pêcher, sans tenir compte des avis scientifiques. "Pour le maquereau, les consultations entre Etats côtiers de l'Atlantique nord-est (UE, Norvège, Islande, Féroé, Royaume-Uni) sont encore en cours", a relevé l'Union européenne dans un communiqué.

Les ministres de l'UE ont donc "convenu de limites provisoires pour les six premiers mois de 2026", avec une baisse de 70% par rapport à l'année précédente. Cette chute est légèrement en deçà de ce que recommandent les scientifiques (-77%).

Fuyant le réchauffement climatique, le maquereau de l'Atlantique a migré vers le Nord pour se retrouver pris au piège de la surpêche, dans un contexte de désaccords géopolitiques. Sa population est tombée dans une zone de danger où sa reproduction n'est plus assurée.

Autre signal de la difficulté des négociations, pour la première fois en 40 ans, l'Irlande ne pourra pas bénéficier des "préférences de La Haye", un mécanisme qui lui attribue des quotas plus élevés pour certaines espèces. La France, la Belgique, les Pays-Bas, la Pologne et l'Allemagne s'opposent à son application.

Pour les autres quotas, les Etats européens ont par ailleurs validé une augmentation des captures de langoustines dans le Golfe de Gascoigne (+54 %, sauf dans la zone la plus au sud) et une baisse du lieu jaune (-13%) moindre que ce que recommandait la Commission européenne (-26%). En Méditerranée occidentale où la réduction de la pêche avait tendu les négociations l'année dernière, les Etats européens ont cette fois décidé de reconduire les mêmes niveaux de captures en 2026.

L'accord "offre une stabilité apparente" aux pêcheurs méditerranéens, mais les "populations de poissons restent soumises à une pression importante après des décennies de surpêche", a critiqué l'organisation environnementale Oceana.

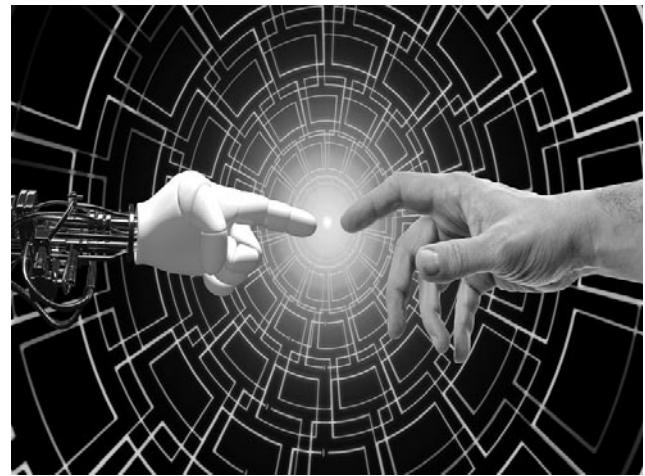
R.E

ECONOMIE DE LA CONNAISSANCE

Création du label "Scale-up" au profit des start-up performantes

Le label "Scale-up" est accordé à toute société de droit algérien dont le modèle d'affaire s'appuie sur des produits, des services ou un business model innovant, avec un chiffre d'affaires qui a progressé d'au moins 20 % au cours des trois dernières années, et l'affectation d'un taux de 3 % au moins, des revenus ou du capital à l'investissement dans la recherche et le développement (R&D).

Un décret exécutif a été publié dans le Journal officiel (JO) n°81, portant création du label "Scale-up", attribué aux startups ayant dépassé la phase de lancement et affichant une croissance rapide. Il s'agit du décret exécutif n°25-311, signé le 1er décembre par le Premier ministre, M. Saïf Ghrieb, modifiant et complétant le décret n°20-254 relatif à la création d'un comité national de labellisation des "Startups", des "Projets innovants" et des "Incubateurs", et qui fixe ses missions, sa composition et son fonctionnement. Selon ce nouveau texte, le label "Scale-up" est accordé à toute société de droit algérien dont le modèle d'affaire s'appuie sur des produits, des services ou un business model innovant, avec un chiffre d'affaires qui a progressé d'au moins 20 % au cours des trois dernières années, et l'affectation d'un taux de 3 % au moins, des revenus ou du capital à l'investissement dans la recherche et le développement (R&D). Pour obtenir ce label, la demande doit être formulée en ligne via la plateforme électronique national des startups, accompagnée d'un dossier comprenant notamment une présentation détaillée du produit/service et de ses aspects innovants, les CV des fondateurs, une vidéo de trois minutes illustrant la croissance de l'entreprise, ainsi que tout document de propriété intellectuelle, distinction, récompense ou preuve d'expansion internationale, notamment à travers des opérations d'exportation ou l'ouverture de filiales, le cas échéant. Le label "Scale-Up" est attribué pour une durée de quatre ans, renouvelable, précise le décret. Dans une déclaration à l'APS, le ministère de l'Economie de la Connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises a estimé que le lancement du label "Scale-up", comme un prolongement naturel du label "Start-up", représente "une évolution majeure de l'écosystème entrepreneurial en Algérie". Il a souligné que cette nouvelle classification vise à accompagner les projets ayant dépassé la phase de création et démontré leur capacité à générer une croissance effective, leur permettant ainsi de bénéficier d'un soutien renforcé et de meilleures oppor-



tunités de développement, tant au niveau national qu'international". Cette avancée constitue également "une étape stratégique pour consolider l'environnement de l'innovation et encourager les startups à franchir un cap supplémentaire vers plus d'efficacité et de professionnalisation", a-t-il ajouté. Selon lui, la création du label "Scale-up" traduit "une maturité croissante du système entrepreneurial algérien, montrant que les efforts consentis ces dernières années commencent à porter leurs fruits". Il a ajouté que "cette nouvelle classification ne soutient pas uniquement les projets avancés, mais envoie également un signal fort quant à la volonté de l'Algérie de bâtir une économie fondée sur l'innovation et la croissance rapide". Grâce à un parcours désormais structuré, allant du statut de startup à celui de scale-up, les entreprises disposent d'un cadre plus clair pour se développer durablement et contribuer à la diversification économique du pays, a souligné le ministère. Par ailleurs, le décret exécutif fixe également les conditions de renouvellement des labels "Start-up", "Projet innovant" et "Incubateur", en introduisant des critères

de performance. Ainsi, pour renouveler le label "Start-up", l'entreprise doit repasser sur un modèle d'affaires s'appuyant sur des produits, des services ou un business model innovant. Le capital social doit être détenu à hauteur d'au moins 50 % par des personnes physiques, des fonds d'investissement agréés ou par d'autres entreprises labellisées "Startup" ou "Incubateur".

Le potentiel de croissance doit être "suffisamment grand", ajoute le texte, soulignant que le dossier de renouvellement doit détailler les principales réalisations de l'entreprise, ses indicateurs de performance, ses revenus des trois dernières années, l'évolution du nombre de clients ou d'utilisateurs de ses solutions, le bilan des levées de fonds réalisées, ainsi que le nombre de brevets ou logiciels enregistrés. S'agissant du label "Incubateur", le dossier comprend la liste des projets accompagnés ayant obtenu les labels "Projet innovant", "Start-up" ou "Scale-up", ainsi que la liste des contrats conclus dans le cadre de l'innovation ouverte, et ce, durant les cinq dernières années, selon le décret.

Synthèse : S.A.K

9ÈME SALON DE L'AGRICULTURE SAHARIENNE OEL-OUED

Une centaine d'exposants attendus

Une centaine d'exposants sont attendus à la 9ème édition du Salon national de l'agriculture saharienne "AgroSouf-2025", prévu du 16 au 18 décembre courant à El-Oued, ont indiqué, jeudi, les organisateurs. Initier en coordination avec la direction des services agricoles (DSA) et la Chambre de l'Agriculture, cette rencontre prévoit la participation d'opérateurs économiques, représentants d'entreprises publiques et privées en rapport direct avec les activités agricoles (végétales et animales), et des insti-

tutions concernées par le développement de l'agriculture, a indiqué le directeur général de la société "El-Fahd" (partie organisatrice), Fayçal Houamdi. Prendront part également à la manifestation des institutions bancaires publiques, associées au programme de soutien financier (crédits bonifiés), qui vulgariseront les différents modes de soutien aux opérateurs agricoles, ainsi que des instances administratives et sociétés d'assurance pour informer les agriculteurs des modes de souscription à l'as-

surance de leur patrimoine (richesse végétale et animale), conformément aux orientations du ministère de l'Agriculture visant l'encouragement des agriculteurs à assurer leurs récoltes. Des sociétés étrangères (France, Liban, Jordanie, Tunisie, Espagne, Italie et Turquie), spécialisées dans la production de semences, d'intrants agricoles et de produits phytosanitaires, seront présentes à ce salon, ainsi que des bureaux d'étude et de conseil agricole, a indiqué le même responsable. Selon les organisateurs, le

salon vise à valoriser les potentialités agricoles des régions sahariennes, à vulgariser les mécanismes d'accompagnement, et à encourager l'investissement agricole, dans le cadre du programme national d'extension des superficies agricoles irriguées et de développement de l'économie nationale. Au volet académique, sont prévues des journées d'étude traitant de divers thèmes liés aux activités agricoles et aux préoccupations des agriculteurs.

R.E



TISSEMSILT

Réception de 55 projets d'aménagement et d'amélioration urbaine



Un total de 55 projets d'aménagement et d'amélioration urbaine a été réceptionné dans les communes de la wilaya de Tissemsilt, a indiqué le directeur de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction, Sid-Ahmed Beniza.

M. Beniza a indiqué que ces réalisations s'inscrivent dans le cadre des 57 projets d'aménagement et d'amélioration urbaine prévus dans le programme complémentaire de développement attribué par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à la wilaya de Tissemsilt, dans sa partie liée au secteur du bâtiment et de l'urbanisme. Un budget de plus de 2,7 milliards de dinars a été mobilisé pour leur financement.

Les travaux, qui ont touché l'ensemble des 22 communes de la wilaya, ont porté sur le renouvellement de l'éclairage public, des réseaux d'alimentation en eau potable, des réseaux d'assainissement, des voiries, ainsi que sur le revêtement des trottoirs, dans l'objectif d'améliorer le cadre de vie des citoyens dans les quartiers d'habitation.

Les deux projets restants, situés au chef-lieu de la wilaya, sont en cours de réalisation et ont atteint un taux d'avancement de plus de 70 %. Leur réception est prévue durant le premier trimestre de l'année prochaine.

Le même responsable a souligné que d'autres projets d'aménagement et d'amélioration urbaine ont été financés dans le cadre du

Fonds de solidarité et de garantie des collectivités locales, au profit de quartiers situés dans les communes de Theniet El Had, Larbâa, Bordj Bounâama, El-Melaâb et Tissemsilt, où le taux d'avancement des travaux a dépassé 50 %.

La même source a également fait part du lancement récent de nouveaux projets sectoriels d'aménagement et d'amélioration urbaine, financés par le ministère de tutelle, au niveau du quartier Aïssa Bouzara, dans la localité de Amrouna (commune de Theniet El Had), ainsi que du quartier Mohamed Mabrouk dans la commune de Amari.

JIJEL

Réhabilitation de 39 salles de soins

Les travaux d'entretien et de réhabilitation de 39 salles de soins dans la wilaya de Jijel, engagés au titre de l'exercice 2025, ont été achevés, a indiqué jeudi le directeur de la santé et de la population, Abderrahmane Attou. Dans une déclaration à l'APS, le même responsable a précisé que dans le cadre de l'amélioration des conditions d'accueil et de prise en charge des malades au niveau des structures de santé, 39 salles de soins de plusieurs communes de la wilaya ont fait l'objet durant l'exercice en cours 2025 de travaux de réhabilitation et d'entretien totalement parachevés. Une enveloppe financière de 80 millions DA a été dégagée du budget de wilaya et du Fonds de solidarité et de garantie des collectivités locales pour effectuer ces travaux, a ajouté le même responsable. Selon la même source, les travaux de réhabilitation de trois polycliniques des deux communes de Jijel (2) et Djemaa Beni Habibi (1) ont été également terminés et le travail est en cours pour trouver des solutions techniques à l'extension de l'établissement hospitalier spécialisé en rééducation fonctionnelle de la commune de Texenna pour accueillir des malades venant des différentes wilayas dans de meilleures conditions. Le secteur de la santé a connu à Jijel depuis début 2025 le recrutement de 241 diplômés des instituts nationaux de formation supérieure paramédicale en plus de 206 travailleurs de divers autres corps, selon M. Attou.

OUM EL-BOUAGHI

Mise en service de 3 centres de stockage de céréales

Trois centres de proximité de stockage de céréales d'une capacité chacun de 5.000 tonnes ont été mis en service jeudi, dans la wilaya d'Oum El-Bougahy à l'occasion de la commémoration du 65e anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960. La mise en service de ces centres dans les communes d'El Djazaïa, Ksar Sbahi et Ain Babouche auquel s'ajoutera un quatrième à mettre en exploitation ultérieurement dans la commune d'Aïn M'lia a été présidée par le wali, Benabdallah Chaïb Eddour accompagné des autorités locales civiles et militaires. Ces structures ont été réalisées dans le cadre d'un programme comprenant au total neuf centres retenus pour la wilaya d'Oum El-Bougahy pour 2,276 millions DA dont sept ont été achevés et deux sont en cours de réalisation, a-t-on indiqué à l'occasion. Un riche programme d'activités diverses avec le lancement de projets de développement et de mise en service de certains autres a été retenu dans la wilaya d'Oum El-Bougahy pour la commémoration du 65e anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960.

DAÏRA DE MOUZAÏA (BLIDA)

Réception d'importants quotas de logements en 2026

Le parc immobilier de la daïra de Mouzaïa, à l'ouest de la wilaya de Blida, sera renforcé en 2026 par d'importants quotas de logements, dont une majeure partie dans la formule du logement promotionnel aidé (LPA), a-t-on appris, jeudi, de cette structure administrative. Selon le chef de daïra, Abdelghani Bouadjoudj, plusieurs chantiers de logements sont en cours à Mouzaïa, la majorité relevant du LPA. Leur réception progressive dès le début de l'année 2026 permettra de couvrir une grande partie de la demande de logement. Le responsable a cité parmi ces projets, la réalisation de 200 logements LPA à Chiffa, dont le taux d'avancement avoisine les 90%, avec une livraison prévue au premier trimestre 2026. D'autres programmes sont en cours dans la commune de Mouzaïa, notamment 150 logements LPA, ainsi qu'un projet de 100 unités dont les travaux démarrent dès l'achèvement des procédures administratives, selon la même source.

BORDJ BOU ARRERIDJ

Journée de formation pour les associations locales

L'Observatoire national de la société civile (ONSC) a organisé jeudi à Bordj Bou Arreridj une journée de formation au profit des associations locales. Cette rencontre tenue au Centre des loisirs scientifiques du chef-lieu de wilaya, s'inscrit dans le cadre des efforts visant à " promouvoir les capacités de la société civile pour assurer sa participation efficace au processus de développement durable, à la consolidation du front intérieur, à la promotion du travail bénévole et au raffermissement des valeurs citoyennes ", a affirmé dans son intervention à l'occasion le président de la commission permanente de la formation et de la promotion de la performance de la société civile à l'ONSC, Ahmed Benkhelaf. Le même intervenant a souligné que ces rencontres sont " une occasion pour orienter les acteurs de la société civile vers une action associative organisée basée sur une méthodologie correcte qui assure la formation d'éléments efficaces qui participent au développement durable ". Plusieurs participants ont souligné à l'APS l'importance de la coordination continue entre les associations et les autorités administratives et les assemblées élues, considérant que l'ONSC " représente aujourd'hui un cadre d'organisation qui soutient la démocratie participative et consacre l'implication du citoyen au processus de développement".

ORAN

Campagne de sensibilisation sur le respect de la taille commerciale du poisson

La Direction de la pêche et de l'aquaculture d'Oran a lancé une campagne de sensibilisation visant à renforcer la conscience des professionnels sur un ensemble de règles essentielles, notamment le respect des zones de pêche et de la taille commerciale des poissons, ont indiqué les organisateurs.

Le directeur local du secteur, Menauer Meghni Sandid, a expliqué que plusieurs réunions ont été tenues avec les acteurs concernés afin d'élaborer une feuille de route portant sur les thèmes nécessitant une sensibilisation.

La campagne touchera quotidiennement les ports d'Oran et d'Arzew, ainsi que l'abri de pêche de Kristel, parallèlement aux activités réglementaires et aux inspections habituelles menées par les différentes équipes spécialisées. Il a sou-

ligné que parmi les sujets les plus importants nécessitant une prise de conscience figure le respect des zones de pêche.

La Direction de la pêche et de l'aquaculture de la wilaya d'Oran a enregistré, durant l'année 2025, près de 58 infractions concernant la pêche dans des zones interdites comme les réserves des îles Habibas et Paloma. Les dossiers des contrevenants ont été transmis à la justice, la direction étant constituée partie civile.

La campagne portera également sur l'obligation de respecter la taille commerciale du poisson, en particulier la sardine, dont la longueur ne doit pas être inférieure à 11 cm. La direction a relevé 20 infractions dans les ports d'Oran. La sensibilisation concernera aussi le respect des horaires de pêche.

cette activité étant interdite de nuit, ainsi que le respect des périodes de repos biologique des espèces, a précisé le même responsable.

M. Meghni Sandid a ajouté que cette campagne, qui devrait durer plusieurs semaines, sera aussi une occasion de sensibiliser sur l'importance du respect de la classification des embarcations. En effet, de nombreux propriétaires de bateaux de plaisance utilisent des filets de pêche, alors que cela leur est interdit par la loi. La direction a déjà effectué un recensement et lancé une campagne de sensibilisation afin d'informer ces personnes de la possibilité d'encadrer leur activité et de transformer leurs licences de bateaux de plaisance en licences de pêche.

BOUMERDES

Lancement des travaux de réhabilitation de huit cimetières de Chouhada

Les travaux de réhabilitation de huit (8) cimetières de Chouhada de la Révolution ont été lancés, jeudi, dans la wilaya de Boumerdes, dans le cadre de la commémoration du 65e anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960. L'opération a été lancée par la wali, Fouzia Naama, à partir de la commune de Chaabet El Ameur (Est), en présence de représentants de la famille révolutionnaire et de diverses organisations.

Dans sa présentation du projet, le directeur des moudjahidine et ayants droit, Saïd Cherikh, a indiqué qu'une enveloppe de plus de 20 millions DA a été allouée à cette opération, confiée à la direction des équipements publics. Les cimetières concernés par cette initiative, inscrite



dans le cadre des programmes sectoriels visant la préservation de la mémoire historique et nationale, sont répartis entre les communes de Chaabet El Ameur, qui bénéficie à elle seule de la réhabilitation de quatre sites, ainsi qu'Ouled Moussa, Khemis El Khechna, Souk El Had et Bouzegza Keddara.

Il s'agit de la 2e opération du genre dans la wilaya, après celle de 2017, qui avait permis la réhabilitation de huit (8) cimetières de Chouhada dans les communes d'Ammal et de Beni Amrane. La wilaya de Boumerdes compte une trentaine de cimetières de Chouhada, 10 carrés des martyrs, ainsi

que 84 monuments commémoratifs et historiques, dont 41 centres de torture, 39 camps de regroupement datant de l'époque coloniale, sept (7) hôpitaux historiques, 10 centres relevant du commandement de la Révolution et deux (2) prisons militaires situées à Thenia et Bordj Menail.

ALLEMAGNE

Leipzig, piégé par Berlin, voit sa place de dauphin menacée

Le RB Leipzig, deuxième du championnat allemand sous la menace du Borussia Dortmund, a subi un brutal coup d'arrêt vendredi sur le terrain de l'Union Berlin (3-1), en ouverture de la 14e journée. Leipzig (2e, 29 points), loin derrière le Bayern Munich peut être dépassé en cas de succès du Borussia (28 pts), dimanche à Fribourg. Le leader bavarois, intouchable après un début de saison tonitruant avec 37 points sur 39 possibles, accueillera dimanche Mayence. La rencontre, assez ferme en première période, s'est emballée après la pause avec trois buts en 6 minutes.

Les Berlinois ont marqué par Oliver Burke (57e) et Ilyas Ansah (63e). Le jeune Français de 19 ans du RB Leipzig Tidiam Gomis a réduit le score (60e) avant que Tim Skarke ne scelle la victoire des locaux dans le temps additionnel (90e+3).

« C'est très décevant. Malheureusement, cette défaite est méritée », a déclaré Marcel Schäfer, le directeur sportif de Leipzig, sur Sky Germany. « Si nous voulons être une équipe de haut niveau, nous devons être pleinement concentrés à chaque match. Nous n'avons pas bien joué à certains moments. L'Union en a imitamment profité. »

Grâce à ce succès, l'Union grimpe à la 8e place provisoire (18 pts).

FOOT/CHAMPIONNAT D'ESPAGNE
(16E JOURNÉE)

Real Madrid: le match de la dernière chance pour Xabi Alonso ?

Match de la dernière chance pour l'entraîneur du Real Madrid. Menacé après deux défaites de suite au Santiago Bernabéu, l'entraîneur du Real Madrid Xabi Alonso est dans l'obligation de s'imposer aujourd'hui dimanche face à Alavés pour espérer conserver son poste.

Le technicien basque, qui jouera son avenir dans sa région natale, ne sait pas s'il pourra compter sur son meilleur buteur Kylian Mbappé, touché au genou gauche et resté sur le banc mercredi soir contre Manchester City en Ligue des champions.

Il sera également privé de la quasi-totalité de ses défenseurs, blessés (Carvalho, Militao, Huijsen, Alexander-Arnold, Alaba, Mendy) ou suspendus (Carreras, Fran Garcia).

Une troisième défaite de rang précipiterait la fin de son projet collectif, après seulement sept mois sur le banc. Une victoire, en revanche, donnerait un peu d'air à l'entraîneur merengue, qui aurait ensuite jusqu'à la Supercoupe d'Espagne début janvier, pour rebondir, selon la presse espagnole.

Le géant madrilène (2e, 36 points) a dilapidé ses cinq points d'avance en tête du classement au soir du Clasico remporté contre le Barça (3-1) fin octobre, et compte désormais quatre longueurs de retard sur le leader catalan (40 points).

R.S

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE

Mohammed Ben Sulayem réélu président

Le président sortant de la Fédération internationale de l'automobile (FIA) Mohammed Ben Sulayem, à la tête de l'instance dirigeante du sport automobile depuis fin 2021 et seul candidat, a été réélu vendredi 12 décembre sans surprise pour un second mandat de quatre ans.

« Je m'engage à continuer à œuvrer pour la FIA, pour le sport automobile, pour la mobilité et pour nos clubs membres dans toutes les régions du monde », a déclaré dans un communiqué l'Emirati de 64 ans, 14 fois titré en championnat du Moyen-Orient des rallyes. « Nous avons surmonté de nombreux obstacles, mais aujourd'hui, ensemble, nous sommes plus forts que jamais », a-t-il encore dit, à l'issue d'une élection dont le processus électoral est contesté.

La Suissesse Laura Villars, empêchée de postuler à la présidence de la FIA, a assigné fin octobre l'instance en justice pour contester les règles du scrutin, qui ont interdit selon elle à tout opposant à Ben Sulayem, de se présenter. Le tribunal judiciaire de Paris, qui a été saisi de l'affaire, n'a pas suspendu la tenue de l'élection mais a ordonné un procès pour examiner le processus électoral qui se tiendra à partir du 16 février 2026. Pour son premier mandat, Mohammed Ben Sulayem -qui a succédé au Français Jean Todt- avait axé sa campagne sur la modernisation de la FIA et davantage de transparence. Il promettait un audit externe sur la gouvernance, une évaluation des finances et la mise en place de rapports budgétaires et financiers. Sous son ère, l'instance qui réglemente entre autres les Championnats du monde de Formule 1, des rallyes (WRC) ou encore d'endurance (WEC) est passée d'un déficit de 24 millions d'euros en 2021 à un bénéfice de 4,7 millions en 2024. Son mandat a toutefois été marqué par plusieurs controverses : Ben Sulayem a été accusé d'avoir tenté d'influer sur les Grands Prix de Las Vegas et d'Arabie saoudite en 2023, avant d'être blanchi par le Comité d'éthique de la FIA. Il a aussi suscité la colère des pilotes de F1 et de rallye après l'imposition de fortes amendes pour propos grossiers, mesure qu'il a finalement assouplie.

L'Emirati divise toujours dans son propre camp puisqu'en avril dernier, Robert Reid, son vice-président chargé du sport et proche allié, a démissionné en dénonçant un manque de transparence.

AFP

MONDIAL DE HAND

La Norvège rejoint l'Allemagne en finale



La Norvège a rejoint l'Allemagne en finale du Mondial de handball, aujourd'hui dimanche, grâce à sa victoire face aux Pays-Bas (32-25). Les Néerlandaises défieront l'équipe de France pour la troisième place.

La Norvège, immense favorite du Mondial, a poursuivi sur sa lancée en écartant facilement les Pays-Bas (35-25), ce vendredi 12 décembre à Rotterdam, pour retrouver en finale l'Allemagne, victorieuse de la France tenante du titre (29-23).

Les Norvégienne, battues il y a deux ans en finale par les Bleues, brigueront dimanche 14 décembre (17 h 30) leur cinquième couronne mondiale et la réunion des trois titres, puisqu'elles sont championnes olympiques en titre et triples tenantes de l'Euro.

Les Néerlandaises ont devant leur public à peine plus résisté que les Monténégrines en quarts de finale

(32-23), rivalisant un bon quart d'heure avant d'être distancées à la mi-temps (18-14).

Les Norvégienne partent favorites pour la finale. Elles ont repris un coup de semonce par Henny Reistad (10/11) et ses équipières au retour des vestiaires, avant d'enflammer la Ahoy Arena par un retour 15 minutes de la fin (de 24-15 à 25-21), tué dans l'oeuf par un 4-0 des Norvégienne. Ces dernières partent favorites dimanche contre les Allemandes, qui retrouvent une finale pour la première fois depuis... 1994 (Euro), un an après leur seul titre, le Mondial-1993. Elles ont pris leur revanche sur la France, qui les avait éliminées en quarts de finale des JO-2024 (26-23), grâce à leur supériorité physique, notamment de leurs arrières (5/11 pour Viola Leuchter et 5/9 pour Emily Vogel), et aux arrêts de Katharina Filter (11/34).

R.S

LIGUE1(FRANCE)

Nantes sombre à Angers et se retrouve relégable à la trêve



de Lens lundi, sur le flanc gauche était elle plus prévisible.

Malheureusement, rien de tout cela n'a marché et le but spectaculaire de Centonze, en force et en angle fermé, pour revenir à 2-1 à dix minutes de la fin, est largement insuffisant.

Car il n'a même pas fallu un grand Angers pour venir à bout de ces Canaris sans allant.

Le sort s'est même acharné contre eux avec

une main malheureuse de Tylel Tati dès la fin du premier quart d'heure qui a offert à SCO un penalty envoyé en toute décontraction par Hémid Abdelli dans la lucarne droite d'Anthony Lopes (1-0, 16e).

Le deuxième but est aussi venu à la fin du premier quart d'heure, mais du deuxième acte avec une percée de Sidiki Cherif entre Centonze et Chidozie Awaziem, conclue d'un

pointu pour tromper Lopes (2-0, 60e). Une action qui illustre pourquoi Cherif pourrait devenir prochainement, à 19 ans, le prochain gros transfert d'Angers, tant il est convoité en Europe.

Après le petit trou d'air qui leur a coûté la réduction du score, Angers est reparti de l'avant et l'intenable Abdelli a été à l'origine du troisième but avec une volée puissante que Lopes n'a pu que repousser sur Harouna Djibirin, qui a tué tout suspens (3-1, 87e).

Répliquant au coup d'envoi, Lilian Raloisoa est venu alourdir la marque dans les dernières secondes, de près (4-1, 90+4). Avant la trêve, Nantes devra encore essayer d'éviter une nouvelle défaillance en Coupe de France, dans neuf jours, contre Concarneau, club de National.

AFP

FOOT/CAN-2025 (ALGÉRIE)

Petkovic dévoile une liste de 28 joueurs, une première pour Boulbina et Berkane

Le sélectionneur de l'équipe nationale de football, Vladimir Petkovic, a dévoilé hier samedi une liste de 28 joueurs, dont deux évoluant dans le championnat local, en vue de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2025 (21 décembre - 18 janvier 2026).



La liste a été dévoilée par le coach national, au cours d'une conférence de presse qui se déroule en ce moment à la salle des conférences "Mohamed Selah", au stade Nelson-Mandela de Baraki. Premiers enseignements : la convocation pour la première fois des attaquants Adil Boulbina (Al-Duhail/Qatar) et Redouane Berkane (Al Wakrah/Qatar), révélations de l'équipe nationale A' à la Coupe arabe FIFA Qatar-2025. En revanche, le milieu de terrain Nabil Bentaleb (Lille) ne figure pas sur cette liste.

A noter le forfait pour blessure du gardien de but du MC Alger, Alexis Guendouz, remplacé par le portier du SM Caen (France) Anthony Mandrea, qui signe son retour chez les Verts.

Les coéquipiers d'Aissa Mandi sont attendus lundi au Centre

technique national (CTN) de Sidi Moussa, pour le début de leur stage, avant de s'envoler pour le pays hôte de la CAN, vendredi à bord d'un vol spécial. A la CAN-2025, l'Algérie, dont c'est la 21e participation à la CAN, évoluera dans le groupe E en compagnie du Burkina Faso, de la Guinée-équatoriale, et du Soudan. Les Algériens entameront la compétition le mercredi 24 décembre face au Soudan (16h00), avant de défier le Burkina Faso le dimanche 28 décembre (18h30), puis la Guinée équatoriale le mercredi 31 décembre (17h00).

Les deux premiers de chaque

groupe ainsi que les quatre meilleures troisièmes se qualifient pour les 1/8es de finale de l'épreuve. Pour rappel, lors de sa dernière participation à la CAN-2024 en Côte d'Ivoire, l'équipe

nationale avait été éliminée dès le premier tour.

Liste des 28 joueurs :

Gardiens : Luca Zidane (FC Grenade/Espagne), Oussama Benbot (USM Alger), Anthony Mandrea (SM Caen/France)

Défenseurs :

Youcef Atal (Al-Sadd/Qatar), Ramy Bensebaini (Borussia Dortmund/Allemagne), Rayan Aït-Nouri (Manchester City/Angleterre), Samir Chergui (FC Paris/France), Rafik Belghali (Hellas Vérone/Italie), Aïssa Mandi (Lille OSC/France), Jaouen Hadjam (BSC Young Boys/Suisse), Mehdi Dorval (SSC Barletta/Italie), Zinédine Belaïd (JS Kabylie), Mohamed Amine Tougai (ES Tunis/Tunisie), Houssem Aouar (Al-Ittihad Djeddah/Arabie saoudite)

Attaquants :

Mohamed Amine Amoura (VfL Wolfsburg/Allemagne), Ilan Kebbel (Paris FC/France), Riyad Mahrez (Al-Ahli SC/Arabie saoudite), Anis Hadj Moussa (Feyenoord/Pays-Bas), Adil Boulbina (Al-Duhail/Qatar), Baghdad Bounedjah (Al-Shamal SC/Qatar), Moncef Bakr (Dinamo Zagreb/Croatie), Redouane Berkane (Al-Wakrah/Qatar).

Milieux :

Ismaïl Bennacer (Dinamo Za-

R.S

FOOT / COUPE D'ALGÉRIE (16ES DE FINALE)

L'USMH sort la JSK, l'ESS rejoint le CSC, pour un 8e de finale explosif

L'USM El Harrach a éliminé la JS Kabylie à la deuxième année consécutive de la Coupe d'Algérie, en lui infligeant une nouvelle défaite (1-0), vendredi soir, au stade Nelson Mandela de Baraki, pour le compte des 16es de finale.

Cette fois, le bourreau des Canaris a été Bilel Bensaïha, auteur de l'unique but de la rencontre, juste avant la fin de la première mi-temps (45e), alors que son capitaine Faouzi Chaouchi a réussi à repousser un penalty, exécuté par Aymen Mahiou au milieu de la deuxième période.

Au prochain tour, l'USMH sera appelée à dévier le vainqueur du duel qui mettra aux prises l'USM Alger (L1) et le MO Constantine (L2). Un parcours

qui semble mener droit vers à un scénario identique à celui de l'an dernier, car là encore, l'USMH avait commencé par éliminer la JSK avant de croiser l'USMA, sauf que c'était à des stades différents de la compétition. Dans les autres matchs disputés ce vendredi, la hiérarchie a été majoritairement respectée, avec la qualification des principaux favoris, à savoir l'ASO Chief et l'ES Sétif, tous les deux pensionnaires de Ligue 1 Mobilis, ayant dominé respectivement le FCB Frenda (inter-régions) 1-0 et l'US Béchar Djedid (L2) 4-0.

Au prochain tour, l'ASO affrontera le MC Saïda (L2), qui de son côté s'est qualifiée aux dépens du MB Barika (inter-régions) 2-1, alors que l'Aigle

noir sétifien devra en découdre avec l'un de ses plus grands rivaux, en l'occurrence le CS Constantine, qui pour sa part a assez facilement dominé le CR Témouchent (L2) 3-0.

Jeudi, en ouverture de ces 16es de finale, le Paradou AC avait validé son billet pour les 8es de finale, en battant l'US Faubourg (inter-régions) 2-0. Le PAC, qui signait au passage son sixième succès de rang (toutes compétitions confondues), affrontera en 8es de finale le CA Batna (Ligue 2), large vainqueur à domicile face à l'ESM Koléa (5-1).

Dans les autres matchs disputés jeudi, trois clubs de la Ligue 2: l'ASM Oran, le NA Hussein Dey et le MC Saïda sont allés décrocher leur quali-

fication en déplacement, face à des clubs de la division inter-régions, respectivement : la JB Ain Kercha (2-0), l'Amel Bousaâda (1-0), et le MB Barika (2-1).

A l'instar de l'ESS et du CAB, la JSM Bejaïa (inter-régions) a fait parler la poudre au cours de ses 16es de finale, puisqu'elle aussi l'a emporté par un score large contre le WA Boufarik (inter-régions) 4-1.

La compétition se poursuivra samedi, dimanche et lundi, avec déjà quelques chauds duels qui vaudront le détour, notamment, JS Saoura (L1) - AS Khroub (L2), et surtout MC Alger - USM Khencela, entre deux pensionnaires de la Ligue 1 Mobilis.

R.S

FOOT/ COUPE ARABE FIFA 2025 (1/4 DE FINALE)

L'Algérie éliminée aux tirs aux buts (7-6)

La sélection algérienne de football A', a été éliminée en quart de finale de la Coupe arabe FIFA Qatar-2025 (1-18 décembre), face à son homologue émiratie (aux TAB : 6-7, temps réglementaire et prolongation : 1-1), vendredi soir au stade Al-Bayt d'Al-Khor, lors du dernier quart de finale de l'épreuve.

Les Algériens ont dominé la première période, face à un adversaire qui procéda par des contres. Les coéquipiers du capitaine Yacine Brahimi sont parvenus à avoir la possession de la balle (57%) mais sans pour autant parvenir à trouver la faille. L'attaque algérienne a été prise au piège du hors-jeu à deux reprises, au grand dam des supporters algériens, présents en nombre dans l'enceinte.

Après la pause, les "Verts" sont revenus plus décidés. A peine une minute passée, Boulbina a surgi pour ouvrir le score, profitant d'une balle mal dégagée par le portier émirati Al-Meqbââli (46e). Il s'agit du troisième but du tournoi pour le sociétaire d'Al-Duhâil (Qatar).

Dans la dernière demi-heure, les Emiratis ont égalisé par Bruno (64e).

La prolongation n'a rien apporté de nouveau, à l'exception du tir puissant de Draoui en fin de match (120e+1), dégagé par le portier adverse. Lors de la séance fatigante des tirs au but, le dernier tir algérien a été raté par le défenseur Naoufel Khacéf, alors que Richard Akonnor a réussi sa tentative. Dans l'autre quart de finale, disputé un peu plus tôt dans la journée, au stade de la Cité de l'Education à Al-Rayyan, la Jordanie s'est qualifiée aux dépens de l'Irak (1-0).

L'unique but de la partie a été marqué sur un penalty transformé par Ali Olwan, peu avant la mi-temps (41e).

Les Jordaniens seront opposés en demi-finale à l'Arabie saoudite, qualifiée jeudi soir aux dépens de la Palestine (2-1, après prolongation). Le match se jouera lundi au stade Al-Bayt (18h30).

Les demi-finales se joueront lundi, alors que le match pour la 3e place et la finale sont programmés le jeudi 18 décembre.

FOOT/ COUPE DU MONDE 2026 (BILLETTERIE)

Ouverture du tirage de sélection aléatoire

La période d'inscription pour la nouvelle phase de vente de billets en vue de la Coupe du Monde 2026, le tirage de sélection aléatoire, est ouverte jusqu'au mardi 13 janvier prochain sur FIFA.com/tickets, a indiqué l'instance internationale.

Le public a déjà acheté près de deux millions de billets pour le prochain grand rendez-vous mondial, à l'occasion du tirage au sort pour la phase de prévente Visa puis du tirage anticipé, qui s'est achevé le mois dernier, selon la FIFA.

Le moment choisi par une personne pour participer au tirage de sélection aléatoire n'a aucune incidence sur ses chances d'être tirée au sort, précise la FIFA dans un communiqué publié sur son site officiel.

Les prix des billets restent identiques durant toute la phase de vente. Il est nécessaire de se connecter à son compte en utilisant son identifiant FIFA pour s'inscrire au tirage de sélection aléatoire, même en cas de participation aux précédentes phases de vente. En l'absence d'identifiant FIFA, il faut en créer un sur FIFA.com/tickets, le canal officiel et recommandé pour la Coupe du Monde de la FIFA 2026, explique la même source.

Les supporters pourront ainsi choisir les matches qui les intéressent, les catégories de billets et le nombre de billets par rencontre, en respectant les restrictions par foyer. Si leur commande est satisfait, en partie ou en totalité, les demandeurs de billets seront contactés par e-mail et la somme correspondante sera automatiquement débitée en février.

Une demande est considérée comme en partie satisfait si la personne reçoit le nombre de billets demandés pour une rencontre, mais pas pour l'ensemble des matches demandés.

Les billets seront également disponibles à l'achat via le Marché de revente/échange de la FIFA à partir du 15 décembre.

R.S

BOLIVIE

L'ancien président Luis Arce placé en détention provisoire

L'ancien président bolivien Luis Arce a été placé en détention provisoire vendredi, deux jours après son arrestation à La Paz, dans le cadre d'une enquête pour corruption présumée lorsqu'il était ministre. Lors d'une audience virtuelle, le juge Elmer Laura a ordonné son placement en détention provisoire à la prison de San Pedro de La Paz, destinée aux détenus de droit commun. Le parquet avait requis trois mois de détention provisoire. Luis Arce aurait autorisé, lorsqu'il était ministre de l'Économie sous la présidence d'Evo Morales (2006-2019), des transferts de fonds publics vers des comptes de dirigeants payans pour le développement de projets agricoles restés inachevés. Ces transferts présumés irréguliers auraient transité par le Fonds public pour le développement des peuples indigènes originaires (Fondioc), un organisme désormais fermé. Luis Arce est poursuivi pour "manquement aux devoirs" et "conduite anticonomique".

ROUMANIE

Manifestation contre la corruption judiciaire

Des milliers de Roumains ont manifesté vendredi à Bucarest contre la corruption au sein du système judiciaire, après des accusations de pressions exercées par la hiérarchie sur les magistrats. Les manifestations ont éclaté mercredi après la publication d'une enquête du média d'investigation Recorder, révélant les témoignages de juges et de procureurs concernant ces pressions. Plusieurs milliers de personnes ont défilé vendredi pour exiger la démission du ministre de la Justice, du président de la Cour suprême et de plusieurs autres hauts responsables.

Des manifestations similaires ont également eu lieu dans d'autres villes du pays. Depuis sa publication, l'enquête a été visionnée plus de 3,5 millions de fois sur un réseau social dans ce pays de 19 millions d'habitants. Des centaines de juges et de procureurs ont signé une lettre ouverte dénonçant des "dysfonctionnements profonds et systématiques" et exprimant leur solidarité avec les magistrats "qui ont eu le courage de révéler les problèmes et les pressions au sein du système judiciaire".

COLOMBIE

La guérilla de l'ELN décrète un confinement de la population face aux menaces US

La guérilla colombienne de l'ELN a déclaré vendredi un confinement de la population de trois jours à partir de dimanche dans les zones sous son contrôle, en raison des "menaces d'intervention impérialistes" du président américain Donald Trump. L'Armée de libération nationale (ELN), a indiqué dans un communiqué vouloir opérer des exercices militaires de "défense" du pays, et a ordonné des restrictions à la mobilité de dimanche 11h00 GMT à mercredi 11h00 GMT, car "il est nécessaire que les civils ne se mêlent pas aux militaires afin d'éviter des accidents". Donald Trump avait averti que les pays producteurs de cocaïne et la vendant aux Etats-Unis sont "susceptibles d'être attaqués", dans un contexte de tensions croissantes avec le Venezuela et de déploiement militaire dans les Caraïbes.

"Nous les forces populaires de Colombie nous opposons aux menaces d'intervention impérialistes dans notre pays, une nouvelle phase du plan néocolonial de Trump" qui "entend durcir le pillage" des "biens naturels" de la Colombie, souligne la guérilla apparue en 1964 sous l'inspiration du célèbre révolutionnaire argentin Ernesto Che Guevara.

La guérilla opère son emprise sur plus de 20% des plus de 1.100 municipalités de Colombie, selon le centre d'études Insight Crime, et intime à la population de ne pas circuler sur les "routes" ni les "voies navigables".

Le président colombien Gustavo Petro avait lui aussi, début décembre, réagi aux déclarations du président américain, lui demandant de respecter la "souveraineté" de son pays.

EN MÉMOIRE DES VICTIMES DE LA GUERRE CIVILE

Une Journée nationale du souvenir au Sierra Leone

Le président de la Sierra Leone, Julius Maada Bio, a institué la date du 18 janvier comme "Journée nationale du souvenir" en mémoire des victimes de la guerre civile (1991-2002), une recommandation de la Commission Vérité et Réconciliation, a annoncé vendredi la présidence.

La guerre civile sierra-léonaise, qui a fait 120.000 morts et des milliers de blessés et de mutilés, est considérée comme l'une des plus atroces de l'histoire contemporaine. Elle a duré dix ans et a officiellement pris fin le 18 janvier 2002. La Commission Vérité et Réconciliation (CVR), mise en place dans le pays pour enquêter sur les responsabilités dans les atrocités commises au cours de cette période, avait recommandé au gouvernement de consacrer une journée à la mémoire des personnes qui ont perdu la vie pendant la guerre.

COMBATS DANS L'EST DE LA RDC

L'ONU met en garde contre un "embrasement régional"



Les Nations unies ont mis en garde vendredi contre la menace d'un "embrasement" de la région des Grands Lacs à la suite de la nouvelle offensive du groupe armé M23 dans l'est de la République démocratique du Congo.

"Ces derniers jours, la nouvelle offensive lancée par l'AFC/M23 dans le Sud-Kivu a réveillé le spectre d'un embrasement régional aux conséquences incalculables", a déclaré le secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean Pierre Lacroix, devant le Conseil de sécurité de l'ONU.

Après s'être emparé des grandes villes de Goma en janvier et Bukavu en février, le M23, soutenu par le Rwanda, a lancé une nouvelle offensive début décembre dans la province orientale du Sud-Kivu, le long de la frontière burundaise. Il s'est notamment emparé mercredi d'Uvira, ville de plusieurs centaines de milliers d'habitants, lui permettant de contrôler la frontière terrestre entre la RDC et le Burundi. "Le conflit connaît une régionalisation de plus en plus marquée", a relevé Jean-Pierre Lacroix.

Il a ajouté que "l'implication directe ou indirecte de forces et de groupes armés en provenance de pays voisins ainsi

que les mouvements transfrontaliers de populations déplacées et de combattants, accroissent considérablement le risque d'un embrasement régional".

ACCUSANT PARIS DE NE PAS ACCÉDER À SES DEMANDES

Le Sénégal suspend toute extradition vers la France

Le ministre sénégalais de la Justice Yacine Fall a rappelé jeudi 11 décembre que Paris n'avait toujours pas répondu aux demandes d'extradition de deux Sénégalais. Aucun nom n'a été donné, mais à ce jour, deux cas sont connus pour faire l'objet de ce type de procédure entre la France et le Sénégal : Doro Gaye et Madiambal Diagne. Ces deux proches de Macky Sall sont poursuivis dans deux affaires distinctes d'infractions financières.

Dans un communiqué publié vendredi 12 décembre, les avocats de Madiambal Diagne estiment que la décision cible directement leur client et vise à faire « pression » sur Paris. Le 25 novembre, la justice française n'avait pas tranché sur sa demande d'extradition, au motif qu'elle avait besoin de

plus d'informations pour le faire. Cela à la fois sur les faits reprochés à cette voix critique du pouvoir actuel, mais aussi sur les garanties d'un procès équitable.

Pour les avocats de Madiambal Diagne, la posture sénégalaise « trahit l'impossibilité » pour Dakar de fournir ces compléments « compte tenu du caractère politique des poursuites ». La défense « entend bien tirer profit » du tournant diplomatique pris par le dossier, commente un professeur de droit international.

Officiellement, Dakar fait valoir la stricte application de la réciprocité. La France demande, de son côté, l'extradition de 12 personnes du Sénégal.

EN MÉMOIRE DES VICTIMES DE LA GUERRE CIVILE

Une Journée nationale du souvenir au Sierra Leone

Le président de la Sierra Leone, Julius Maada Bio, a institué la date du 18 janvier comme "Journée nationale du souvenir" en mémoire des victimes de la guerre civile (1991-2002), une recommandation de la Commission Vérité et Réconciliation, a annoncé vendredi la présidence.

La guerre civile sierra-léonaise, qui a fait 120.000 morts et des milliers de blessés et de mutilés, est considérée comme l'une des plus atroces de l'histoire contemporaine. Elle a duré dix ans et a officiellement pris fin le 18 janvier 2002. La Commission Vérité et Réconciliation (CVR), mise en place dans le pays pour enquêter sur les responsabilités dans les atrocités commises au cours de cette période, avait recommandé au gouvernement de consacrer une journée à la mémoire des personnes qui ont perdu la vie pendant la guerre.

AGGRESSION SIONISTE CONTRE GHAZA

Un lourd tribut humain entre bombardements et intempéries

Le ministère palestinien de la Santé dans la bande de Ghaza a annoncé, dans son rapport statistique actualisé publié samedi, que les hôpitaux et centres médicaux ont accueilli trois martyrs au cours des quarante-huit dernières heures.



Le ministère a précisé que deux d'entre eux ont succombé aux récents développements sur le terrain, tandis que le corps d'un troisième martyr a été extrait des décombres. Par ailleurs, les équipes médicales ont pris en charge 16 blessés présentant des degrés de gravité variables durant la même période.

Dans le cadre du suivi des conséquences humanitaires et climatiques particulièrement difficiles qui pèsent lourdement sur les habitants de la bande de Ghaza, le ministère a révélé des

données alarmantes dans son rapport. Il a indiqué que l'effondrement de bâtiments fragilisés, causé par le froid intense et les effets d'une profonde dépression atmosphérique frappant la région, a entraîné la mort de 10 personnes, ouvrant ainsi un nouveau chapitre de tragédies venant s'ajouter au lourd bilan des pertes humaines continues.

Concernant les données enregistrées depuis l'entrée en vigueur de l'accord de cessez-le-feu, le 11 octobre 2025, les statistiques officielles

font état de 386 martyrs et de 1 018 blessés au cours de cette période. Par ailleurs, les équipes de secours et de la défense civile ont mené à bien 628 opérations d'extraction de corps sous les décombres dans différentes zones touchées.

S'agissant du bilan cumulatif depuis le début de l'agression le 7 octobre 2023, le rapport confirme une hausse dramatique du nombre de victimes, atteignant 70 654 martyrs, ainsi que 171 095 blessés de gravité variable parmi les civils.

Le ministère a également souli-

gné que 277 martyrs ont été ajoutés à ce bilan cumulatif après l'achèvement du processus de vérification de leurs données et leur validation officielle par la « Commission d'homologation des martyrs », pour la période comprise entre le 5 et le 12 décembre 2025. Les opérations de recensement et de documentation sont soumises à des procédures strictes afin de garantir l'exactitude des chiffres communiqués à l'opinion publique et aux institutions internationales.

R.I

SELON DES SOURCES ÉGYPTIENNES

La première phase du cessez-le-feu enlisée

Des sources égyptiennes bien informées ont révélé que la première phase de l'accord de trêve et de cessez-le-feu dans la bande de Ghaza fait face à d'importants obstacles et traverse une période de blocage, alors même que la Maison-Blanche évoque des efforts intensifs menés en coulisses pour passer à la deuxième phase, ainsi que la perspective imminente de la mise en place de ce qui est appelé un « Conseil de la paix » chargé de l'administration des affaires du territoire.

Selon ces sources, la principale cause de cet enlisement réside dans ce qui peut être qualifié de manœuvres dilatoires et d'entraves délibérées de la part de l'occupation israélienne aux mécanismes qui devaient être activés en vertu de l'accord. Tel-Aviv chercherait ainsi à vider l'accord de sa substance en imposant sur le terrain des réalisations contraires à ses dispositions.

Face à cette politique israélienne, Le Caire et Doha mènent des démarches de renseignement actives visant à surmonter les obstacles, bien que les médiateurs soient convaincus que l'administration américaine concentre actuellement son attention sur le dossier des négociations russes-ukrainiennes, refugiant ainsi le dossier de Ghaza au second plan des priorités de Washington. D'après les informations disponibles, les États-Unis ne jugent pas urgent d'annoncer les détails de la deuxième phase de l'accord tant que la première phase demeure formellement en vigueur, ignorant les violations israéliennes répétées susceptibles de faire voler en éclats les entendements conclus.

La partie égyptienne observe avec une vive inquiétude les tentatives israéliennes d'imposer

une nouvelle réalité sécuritaire, notamment les projets visant à élargir la zone tampon à l'intérieur de la bande de Ghaza sur une profondeur pouvant atteindre trois kilomètres. Les responsables égyptiens ont exprimé à leurs homologues américains un refus catégorique de cette mesure, jugée inacceptable sous quelque prétexte que ce soit.

Dans le cadre des efforts visant à priver de fondement les justifications sécuritaires avancées par le gouvernement israélien, considérées par Le Caire comme excessives, l'Égypte a proposé de fournir des garanties pour l'organisation du futur dispositif sécuritaire dans la bande de Ghaza, afin d'empêcher la répétition des événements du 7 octobre, et ce dans le cadre d'une solution globale.

Les discussions ont confirmé l'engagement total de la partie palestinienne à respecter les clauses de l'accord sans entrave, alors qu'Israël manque de la souplesse nécessaire, notamment concernant le dossier des combattants encerclés dans les zones d'incursion, ainsi que la poursuite de la fermeture du poste-frontière terrestre de Rafah, en violation des termes de l'accord qui prévoient son ouverture dans les deux sens.

La vision égyptienne repose sur le principe de la mise à l'écart temporaire des armes de la résistance, en échange de garanties empêchant toute annexation progressive de nouvelles portions du territoire, avec une présence sécuritaire palestinienne et le déploiement de forces internationales, parallèlement à un plan global de reconstruction de la ville de Ghaza selon un calendrier précis permettant le retour à une vie normale pour les habitants.

Pour la première fois depuis l'entrée en vigueur de la trêve, Le Caire a adressé à Washington un message ferme, soulignant l'impossibilité de convaincre les factions de la résistance palestinienne d'abandonner leurs armes sans garanties réelles pour la sécurité de Ghaza, et liant toute discussion sur la question des armes à la création d'un État palestinien indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale, une perspective toujours absente.

L'Égypte a averti que le maintien de l'accord dans sa forme fragile actuelle ne permettra pas d'atteindre la stabilité souhaitée, estimant que la lenteur israélienne dans l'application et le maintien d'un état de guerre latent suscitent de sérieux doutes quant aux intentions et à la sincérité de Tel-Aviv dans le respect de ses engagements. Les discussions confidentielles, auxquelles ont participé des responsables qataris, ont également mis en garde contre la sous-estimation des capacités militaires dont dispose encore la résistance à Ghaza, malgré plus de deux années de guerre, avertissant de possibles initiatives palestiniennes inattendues depuis l'intérieur du territoire si la situation demeure inchangée.

Les évaluations ont enfin conclu à la nécessité d'exercer des pressions pour mettre fin aux violations israéliennes à Ghaza et en Cisjordanie, les avertissements égyptiens visant à accélérer les entendements et à clarifier les dossier en suspens avant la visite attendue du Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu à Washington, dans la conviction que la poursuite de la situation actuelle rendrait impossible le passage à la deuxième phase de l'accord.

R.I

TUNISIE

L'opposante Abir Moussi condamnée à douze ans de prison

Le cour d'assises du tribunal de première instance de Tunis a rendu, dans la soirée du vendredi 12 décembre 2025, un verdict lourd à l'encontre de l'avocate et présidente du Parti détourneur (PDL), Abir Moussi. D'après plusieurs sources judiciaires concordantes, la figure de l'opposition tunisienne a été condamnée à douze années de prison, tandis que Mariem Sassi, poursuivie dans le même dossier, a écopé d'une peine de deux ans d'emprisonnement.

Jugée en détention devant la chambre criminelle, Abir Moussi était poursuivie pour des faits qualifiés de « complot visant à changer la forme de l'État », dans le cadre de ce que l'on appelle désormais l'affaire du « Bureau d'ordre de la présidence ». Le jugement intervient après plus d'une année de procédure jalonnée de reports, dans un contexte politique particulièrement tendu.

UNE AFFAIRE NÉE À L'AUTOMNE 2023

Les faits remontent au début du mois d'octobre 2023, lorsque la dirigeante du PDL s'était rendue au Bureau d'ordre central de la présidence de la République, au palais de Carthage, afin de déposer des recours contre les décrets-lois promulgués par président Kais Saïed, portant sur la nouvelle cartographie des circonscriptions électorales.

À l'époque, l'accès au palais présidentiel ainsi que la délivrance d'un récépissé administratif lui avaient été refusés, ce qui avait conduit à une altercation avec les agents de sécurité. Connue pour ses actions médiatiques spectaculaires, Abir Moussi avait alors filmé la scène avec son téléphone, un comportement considéré par la plainte comme susceptible de mettre en danger certains éléments de la Garde présidentielle.

Peu après, elle avait été interpellée, placée en détention préventive, avant d'être poursuivie dans plusieurs autres affaires. Dans ce procès, les autorités l'accusaient notamment d'avoir tenté de forcer l'accès au site présidentiel et d'avoir utilisé les images filmées pour, selon l'instruction, mobiliser ses partisans et exercer une pression politique sur les institutions. L'infraction retenue, qualifiée d'« attentat ayant pour but de changer la forme du gouvernement », figure parmi les chefs d'accusation les plus graves du Code pénal tunisien, théoriquement passible de la peine capitale, bien que rarement appliquée.

UNE DÉTENTION PROLONGÉE SOUS LE FEU DES CRITIQUES

Depuis son arrestation, la procédure a été marquée par de multiples reports d'audience, prolongeant la détention d'Abir Moussi et suscitant de vives critiques d'organisations nationales et internationales de défense des droits humains, qui ont dénoncé un procès à caractère politique. Le PDL, pour sa part, évoque un « acharnement judiciaire » visant à écarter une opposante jugée trop dérangeante, alors qu'elle apparaissait, selon certains sondages, comme l'une des principales figures capables de rivaliser avec le pouvoir en place.

Les autorités tunisiennes ont, de leur côté, toujours rejeté ces accusations, affirmant que la justice agit en toute indépendance. Même si le verdict est susceptible d'appel, cette condamnation, qui s'ajoute à d'autres décisions sévères visant des figures de l'opposition, recompose profondément le paysage politique tunisien.

La condamnation à douze ans de prison d'une femme politique de cette stature marque un tournant majeur. Figure centrale de l'opposition à Kais Saïed depuis 2021, Abir Moussi se trouve désormais durablement écartée de la scène politique. Le PDL, fort d'un réseau d'avocats et d'une implantation nationale, devra désormais redéfinir sa stratégie, entre poursuite du combat judiciaire et éventuel boycott politique, alors que sa dirigeante demeure incarcérée.

R.I

CLÔTURE DE LA 2ÈME ÉDITION DES JOURNÉES NATIONALES DU POÈTE DE LA RÉSISTANCE À EL BAYADH

Appel à recueillir le patrimoine oral lié à la résistance populaire contre le colonisateur français

Les participants à la 2ème édition des Journées nationales du poète de la résistance "Mohamed Belkheir", dont les travaux ont pris fin vendredi à El Bayadh, ont appelé à recueillir le patrimoine oral relatif à la résistance populaire contre le colonisateur français, notamment celui lié à la poésie de Mohamed Belkheir, dans le cadre des efforts de préservation de la mémoire nationale. Les recommandations de cette manifestation culturelle et historique, organisée sur deux jours par le secteur de la culture et des arts, ont souligné la nécessité de rassembler, d'authentifier et d'étudier la poésie de Mohamed Belkheir et autres poètes de la résistance populaire, et de mettre en place une base de données numérique facilitant l'accès aux textes et leur analyse.

Ils ont également préconisé l'adoption d'une démarche méthodologique pour l'enregistrement des récits oraux, des poèmes populaires et des témoignages, afin de préserver la mémoire nationale et de relier la création populaire à son contexte historique et social.

Les participants ont appelé à élaborer le recueil complet de Mohamed Belkheir et l'intégration de sa poésie dans les projets d'écriture de la mémoire collective, compte tenu des témoignages qu'elle contient sur l'histoire de la résistance. Ils ont aussi mis en avant l'importance de l'exploitation de ses textes dans les recherches consacrées à l'histoire du Sud algérien et à leur inclusion dans les programmes éducatifs et les activités pédagogiques.

Il a également été recommandé d'encourager les recherches universitaires portant sur ce type de poésie, notamment à tra-



vers l'étude de sa structure artistique, sa portée historique, ses représentations de la résistance et de l'identité nationale. L'organisation annuelle de concours nationaux consacrés à la poésie populaire résistante, la création d'un prix spécifique dans ce domaine et le renforcement de la coopération entre les établissements culturels et les médias pour produire des programmes et documentaires mettant en valeur la poésie de la résistance et ses figures, ont été également proposés. Ils ont également appelé à l'organisation d'expositions et des espaces interactifs autour du patrimoine du poète, ainsi qu'à l'organisation d'expositions de photos, de manuscrits et d'enregistrements sonores qui lui sont consacrés et la création d'espaces dédiés aux enfants et aux jeunes afin de leur faire découvrir ce patrimoine de manière moderne, et d'adopter de nouvelles méthodes critiques mettant en

lumière la structure artistique, les symboles, la langue, ainsi que la dimension spirituelle et émotionnelle dans la poésie de Belkheir.

Cette manifestation, organisée à la Maison de la Culture et des Arts "Mohamed Belkheir" d'El Bayadh sous le slogan "La résistance dans la poésie populaire", dans le cadre du programme commémorant le 65ème anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960, a été marquée par plusieurs interventions d'enseignants et chercheurs spécialisés, en plus de la présentation de lectures poétiques de Mohamed Belkheir et du Melhoun, ainsi que des chants traditionnels bédouins. L'événement a également comporté une exposition mettant en valeur le patrimoine matériel et immatériel de la wilaya d'El Bayadh, en plus de spectacles folkloriques et de démonstrations de fantasia.

R.C

LE FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'ALGER

Le film "Roqia" de Yanis Koussim rafle le Grand Prix du long métrage

Dans une ambiance festive, La 12e édition du Festival international du film d'Alger (AIFF), a baissé le rideau. La clôture a été caractérisée par l'annonce du palmarès, la remise des distinctions et des hommages. La cérémonie de clôture du Festival, déroulée au Théâtre national algérien (TNA) Maïdine-Bacharza, a été marquée par l'annonce des films primés dans les catégories officielles, ainsi que par des hommages rendus à des personnalités algériennes et internationales, ayant jalonné l'histoire du cinéma.

Le jury des longs-métrages de fiction, présidé par le réalisateur algérien, Karim Traïdia, a décerné le Grand Prix du meilleur film de fiction au film algérien "Roqia" du réalisateur, Yanis Koussim, tandis que le Prix du jury a été attribué en ex aequo au film "Village aux portes du paradis" du réalisateur somalien, Mo Harawe, et au film "Rêves éphémères" du réalisateur palestinien, Rashid Masharawi.

Dans la catégorie des films documentaires, le jury, présidé par la cinéaste allemande, Monika Morer, a décerné le Grand



Prix du meilleur film documentaire au film "Annab" du réalisateur algérien Abdallah Kada, et son Prix spécial au film brésilien "aucun homme n'est né pour être piétiné" des réalisateurs Naramane Baba Aïssa et Lucas Roxo, sans oublier une mention spéciale pour le film "Hayou...la chanteuse rebelle Meriem El-Hassan et la lutte du Sahara occidental" de la République arabe sahraouie démocratique. Le film "le foulard noir" du réalisateur iranien, Ali Reza Shah Hosseini, a été primé par le jury du court métrage, présidé par la réalisatrice libanaise, Houda Ibrahim, qui a sélectionné une série de films de fiction, courts métrages et documentaires se distinguant par leurs techniques de pointe en matière d'image, de son, de montage et d'utilisation des technologies modernes et au-

cielle au film "Gardiennes de nuit" de Nina Khada, "Le victime zéro" d'Amine Bentameur, "Inconnu" d'Ahmed Zitouni, "Retour à la ville" de Djamel Lakhdar et "El-Sakia" de Naoufel Klach. Le prix du public est revenu au documentaire (court métrage) "The black panthers of Algeria" du réalisateur Mohamed Amine Benloulou, au documentaire "Deadly Business" du réalisateur El Kheyer Zidani et au long-métrage "Hadda" de Ahmed Riad.

Le Festival était également une occasion pour rendre hommage à une pléiade de personnalités artistiques, comme le réalisateur et le producteur palestinien Hanna Atallah, la traductrice et militante, Elaine Mokhtefi, la réalisatrice allemande Monica Maurer et le scénariste algérien Tewfik Farès.

La clôture a été marquée par la projection du film "La voix de Hind Rajab" de la réalisatrice tunisienne, Kaouther Ben Hania.

R.C

Blida : le Festival local de la musique et de la chanson Aroubi à partir du 26 décembre

La wilaya de Blida abritera, à partir du 26 décembre au 30 décembre, la 8e édition du Festival culturel local de la musique et de la chanson Aroubi, un genre très répandu dans les wilayas du Centre.

Cette 8e édition rendra hommage au chanteur Mohamed Toubal, et la soirée d'ouverture réunira plusieurs associations spécialisées dans ce genre musical, dont El-Widadi de Blida et Dar El-Ghernata de Koléa (Tipasa), ainsi que la chanteuse Manel Gharbi.

D'autres associations issues des wilayas d'Algier, de Blida, ainsi que des villes de Miliana (Ain Defla) et Cherchell (Tipasa) se produiront quotidiennement à partir de 18h00. Le programme prévoit également un concours du meilleur interprète et instrumentiste de la musique Aroubi, avec seize candidats âgés de 16 à 45 ans, selon la même source. Outre la cérémonie de clôture programmée le 30 décembre à Blida, une seconde clôture aura lieu le 31 décembre au Palais de la culture Moufidi-Zakaria à Alger.

R.C

Alger: 13 associations au 11e Festival national de la musique andalouse Sanâa

L'Auditorium du Palais de la culture Moufidi-Zakaria, à Alger, a accueilli, jeudi, le 11e Festival culturel national de la musique andalouse Sanâa.

La soirée inaugurale a été marquée par les prestations rendues par les orchestres de l'association Gharnatia, une des anciennes écoles de la musique andalouse, sous la direction Mohamed Cherif Saoudi, suivie par l'orchestre de l'association algérienne "El fen El jami" (Bel Art), avant que l'artiste Hamidou prenne le relais en clôture de cette soirée.

Prévu jusqu'au 15 décembre, le 11e Festival national de la musique andalouse Sanâa accueille 13 associations et interprètes du genre, issus de différentes régions du pays, notamment de Blida, Jijel, Mostaganem, Tiaret et Tipasa en plus d'Algier.

Parallèlement aux concerts, des hommages seront rendus à des artistes éminents pour leur contribution remarquable à la musique andalouse et à sa préservation, en plus d'une exposition photographique retracant les parcours des maîtres et professeurs de la musique andalouse.

R.C

Batna : 1ères journées nationales du cinéma de la révolution et de la mémoire lancées

Sous le slogan "Des Aurès, premier coup, premier plan", la première édition des journées nationales du cinéma de la révolution et de la mémoire, a démarré, jeudi à la maison de la culture Mohamed Laid Al Khalifa de Batna.

La cérémonie d'ouverture de la manifestation en présence d'intellectuels, professionnels et adeptes du 7ème art a donné lieu à la projection d'un documentaire sur le parcours du défunt réalisateur Amar Laskri (1942-2015) et d'un spectacle de musique opératique intitulé "les génériques des films révolutionnaires algériens, une mémoire du lieu et du temps". L'occasion a donné lieu à un hommage aux moudjahida Houria Tobal, camarade de combat de la chahida Meriem Bouatoura, et de réalisateurs dont Larbi Lekehal (réalisateur du film Meriem Bouatoura), Salim Hamdi (réalisateur du film La Bataille d'El Djorf), Rabah Laaradj et Ghouti Bendedoucha outre la remise de cartes d'artiste à plusieurs artistes de la wilaya.

Une exposition de matériel de tournage ancien et moderne ainsi que photos et d'affiches de films révolutionnaires algériens a été tenue au hall de la maison de la culture.

Auparavant, le premier tour de manivelle du tournage du film historique "La bataille d'El Djorf" du réalisateur Salim Hamdi a été donné aux allées Benboulaïd en face de la maison de la culture en présence de figures du cinéma dont Hassan Kechache, Hassan Benzerarai, Fatiha Soltane, Bouchra Okbi, Malika Belbey et Mabrouk Ferroudji.

La projection de plusieurs films révolutionnaires est ainsi programmée vendredi et samedi à la cinémathèque Aures dont "Es-Sakia", "Tayara Safrâ" et "Hamasset El Fedj" ainsi qu'une conférence sur le cinéma de la révolution algérienne et deux ateliers sur la mise en scène et l'art du comédien.

R.C

TF1 Red One

21h10



Après des siècles de loyaux services au Père Noël, Callum, son fidèle garde du corps, commence à envisager de quitter ses fonctions. La montée inquiétante des enfants désobéissants à travers le monde le pousse à remettre en question son engagement.

france.2 Mes très chers enfants

21h10



Chantal et Christian profitent d'une retraite bien méritée, bercée par les routines d'un quotidien sans histoire. Mais depuis que leurs deux enfants, Sandrine et Stéphane, ont pris leur envol, le silence s'est installé.

france.3 Les enquêtes de Vera

21h10



Le corps du policier Joel Kingston, réputé irréprochable, est retrouvé noyé. Vera se lance dans l'enquête d'autant plus intriguante lorsqu'elle découvre à Joel des soupçons de corruption, portés par ses supérieurs.

C STAR Chicago Fire

21h10



À la caserne 51 de Chicago, la tension est palpable alors que les membres de l'équipe découvrent les nouvelles affectations imposées par le chef Anderson.

Quotidien National d'Information

Édité par la SARL NATION EDITION
Capital social de 100 000,00 DA

**Directeur général
Omar ATTIA**

**Directeur de la Publication
Mohamed BOUAZDIA**

Impression
Centre : SIA
Est : SIE
Sud : SIA
Ouest : SIO

Distribution
Centre : La Nation
Est : La Nation
Sud : La Nation
Ouest : La Nation

Tous les manuscrits, lettres et tous documents remis
à la rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire
l'objet d'une quelconque réclamation

POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A :
l'Entreprise Nationale de communication,
d'Édition et de Publicité »
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.
Téléphone: 020 05 20 91 / 020 05 10 42
Fax : 020 05 11 48 / 020 05 13 45 / 020 05 13 77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Siège social
03, rue Ali Boumendjel, Square Port-Saïd, CASBAH
Siège de la rédaction
03, rue Ali Boumendjel, Square Port-Saïd, CASBAH
Tél/Fax : 023 46 32 76
Email: lanationquotidien@gmail.com -
Site: www.journal-lanation.com
RIB : BDL 005 00170 4002162000 18

VISION



TFX

21h00

A Star is Born



Dans l'univers vibrant de la musique country, Jackson Maine, un artiste chevronné mais en déclin, croise le chemin d'Ally, une jeune chanteuse au talent exceptionnel qui n'a pas encore trouvé sa voix.

6ter
21h10

Code Mercury



La vie d'Evelyn Salt, une agente de la CIA d'une compétence redoutable, bascule lorsqu'elle est confrontée à un transfuge russe, qui prétend qu'il existe un complot pour infiltrer les États-Unis avec des espions endormis, dont elle-même ferait partie.

W9
21h10



Dirigée avec rigueur par l'agent spécial Leroy Jethro Gibbs, Le Naval Criminal Investigative Service (NCIS) se consacre à l'enquête sur des crimes survenus dans le cadre de la Marine et des Marines des États-Unis.

Les rebelles de la forêt

Sabrina Carpenter a vécu une torture sur le tournage du "manchild" : "elle a passé la journée à retirer des épines"



Depuis son hit Espresso en 2024, la popstar enchaîne les succès, les concerts mais aussi les polémiques. Encore récemment, elle est entrée en conflit avec la Maison Blanche, accusant l'institution de récupération politique de ses morceaux pour glorifier les vagues d'expulsion des migrants des USA. Un drame qui a fait le tour des réseaux sociaux. Mais cela n'empêche pas Sabrina Carpenter de mener sa carrière d'une main de maître. Elle vient d'ailleurs de terminer sa tournée avec plusieurs dates aux États-Unis, après avoir fait un crochet en Europe au printemps dernier.

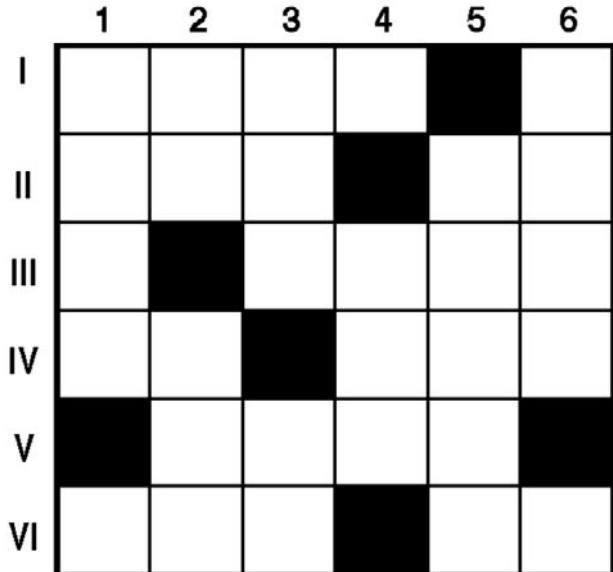
Eh oui, son physique de poupée a tapé dans l'œil d'Hollywood, qui l'engage pour incarner une célèbre princesse Disney dans les années à venir !

Et si Sabrina Carpenter quitte 2025 avec des souvenirs plein la tête, elle a révélé d'être récemment tombée sur un cactus pendant le tournage du clip vidéo "Manchild". La vidéo est nominée pour le Grammy Award du meilleur clip, et compte tenu de l'épreuve qu'elle a traversée, notamment 37 changements de tenue, la chanteuse considère qu'une victoire en vaudrait la peine.

Invitée dans l'émission Late Night with Seth Meyers, elle a déclaré à l'animateur : "Je suis tombée sur un cactus. C'est tellement facile de rire quand les gens se blessent. Et c'est ce que j'ai fait. Mais ensuite, j'ai commencé à pleurer. Il y avait un médecin. J'ai passé le reste de la journée à retirer des épines..."

Sabrina a déclaré à propos du processus : "Je vais être honnête, ce tournage était très ambitieux. Nous avons tourné 37 tenues. C'était probablement le plus gros shooting que j'ai jamais fait. Je suis très reconnaissante d'avoir pu réaliser cette production dont je rêvais. Mais c'était vraiment... Nous avons enduré beaucoup de douleur pour obtenir le résultat final".

Nombres croisés



HORIZONTALLEMENT

I. Cette année-là, on a marché sur la Lune. II. Puissance de 2. Nombre d'années nécessaires aux noces de cristal. III. Longueur en km du fleuve Nil. IV. Département du Puy-de-Dôme. Un petit modèle de la gamme Peugeot. V. Altitude estimée de l'Everest. VI. Nombre de coups à faire pour bien s'amuser. C'est vraiment nul !

VERTICALEMENT

1. Carré de 36. 2. Département du Val-d'Oise. Dernier-né de la gamme Airbus. 3. Un chiffre apocalyptique. Un certain nombre de jours pour faire le tour du monde. 4. Puissance de 5. 5. Indispensable à savoir pour que le courrier arrive à la Rochelle. 6. Marignan !

Grille muette N° 1191

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Horizontalement

1 Frère pauvre à l'extrême.2 Mélanges équimoléculaires de deux énantiomères.3 Présence de propanone dans un liquide jaune ambre.4 Métal de transition.- Près de Manzano.5 Siffleur.- Producteur de protéines insecticides.6 Ville connue pour son pot...- Nation kelossienne.7 Débonnaire pour l'Astronome.- Bête de Stevenson.8 Comme le buisson ardent.- Vertisol.9 Parleriez trop...- Chemises brunes.10 Constituées d'un mésothélium et d'un tissu conjonctif aréolaire sous-jacent.

Verticalement

1 Pris, ils sont muets.2 Fait de la science comparative.3 En chanson ou au tennis.- Verbe de concert.4 A de gros avantages.5 Ville de circuit.- Hitler au théâtre, pendu par les pieds!6 Séneçons ornementaux au feuillage grisâtre.7 Le hyracothérium, il y a fort longtemps, par exemple.- De commune à muse nietzschéenne.8 Digne lui est proche.- Signe artistique de reconnaissance.9 Sarde ou roumains.- Il fait parfois moins, mais c'est toujours un plus!10 À-côté, pas du bon côté.

Mots croisés grille N° 1191

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Horizontalement

1 Presque purificatoires.2 Ne se mouille pas, au contraire de l'ancre.3 Accortes.- Unité étrangère.4 Ont de l'intuition (féminine).5 ...va sano?- Aller ensemble.6 Ville togolaise.- H.7 Se plia un peu.- Lucet au son.8 Rivière brésilienne.- Souffris.9 Périodes de chasse au gros gibier... quand vient la fin de l'été.10 On y fait le plein à Dakar (mais pas à Paris).

Verticalement

1 Tierce dans le milieu.2 Font de la concurrence loyale.3 Poète roumain, prisonnier au château des aveugles.- Du 64 au temps anglais.4 Produit du chancre.5 Modérera.- L'alpha géorgien.6 Graisse la laine.- Tapeur guadeloupéen ou piton, réunionnais, par exemple.7 Uuu ou en cultivent des vertes et des pas mûres!- En noir et blanc ou en Écosse.- Matériau de construction répandu, pas en Italie ou en Italie.8 Fait une belle jambe, en partie.- Vieille conscience.9 Inférieur au Supérieur.- Ville des Pouilles.10 Caresse dans le sens du poil.

ACCIDENTS DE LA ROUTE

5 décès et 180 blessés en 24 heures

Cinq personnes sont décédées et 180 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation enregistrés au cours des dernières 24 heures dans plusieurs régions du pays, selon un bilan publié hier par la Direction générale de la Protection civile. La même source a ajouté que, durant la même période, 145 interventions ont été recensées, ayant entraîné 5 décès et 180 blessés.

EL TARF

Ouverture d'un jardin public sur les berges du Lac des Oiseaux

Un jardin public a été ouvert sur les berges du Lac des Oiseaux, dans la commune éponyme (El Tarf), dans le cadre des efforts visant à multiplier les espaces de loisirs et à valoriser les atouts naturels de la région, a appris l'APS, samedi, auprès des services de la wilaya. Selon la même source, la réalisation de cet espace, inauguré par les autorités de la wilaya, a nécessité un investissement public de 89 millions de dinars provenant d'un montage

financier associant, au titre de l'exercice 2025, le programme de soutien au développement socioéconomique, la caisse de garantie et de solidarité des collectivités locales et le budget de la commune du Lac des Oiseaux. Ce jardin de loisirs, couvrant 4 hectares, comprend 3 kiosques, 4 aires de jeux pour enfants, une zone pour les spectacles, des espaces verts dotés de lieux de repos, deux passerelles en bois, 3 fontaines et une tour d'observation. Un sentier de promenade et de randonnée, long de 1.600 mètres, y a également été aménagé, offre une vue directe sur le lac, un environnement naturel ouvert, riche par sa biodiversité, qui constitue un espace intégré pour le repos et les promenades, selon la même source. Cet espace devrait "renforcer le caractère écologique et touristique de cette commune, et offrir aux visiteurs un espace naturel pour

s'oxygénier en profitant de panoramas magnifiques", ont également indiqué les services de la wilaya, soutenant que ce parc constitue une "valeur ajoutée" pour la région.

CHELLATA (BEJAIA)

Plantation de 1.000 plants de cèdre de l'atlas

Une opération de plantation de 1.000 plants de cèdre de l'atlas a été organisée vendredi dans la commune de Chellata, à l'ouest de la wilaya de Bejaia, dans le cadre de la célébration de la journée internationale de la montagne coincidant

avec le 11 décembre de chaque année. Organisée par Conservation des forêts, la plantation s'est déroulée dans la forêt domaniale d'Ioula, au lieu-dit "Ayris", sur les hauteurs de Chellata, avec la participation de plusieurs secteurs et du mouvement associatif local, dans l'objectif de "multiplier la superficie de cette espèce d'arbre et assurer sa préservation", soulignent les services forestiers.

La journée a été également marquée par l'organisation d'une randonnée suivie d'une vaste opération de nettoyage de la forêt d'Ioula. Près de 45.000 plants de différentes espèces d'arbres, à l'instar du chêne-liège, du cèdre de l'atlas, de pin d'Alep, de chêne vert, de cyprès et du caroubier ont été plantés durant la campagne de plantation 2024/2025 à Bejaia, selon la conservation des forêts.

PRIX DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MEILLEUR EXPORTATEUR

Les candidatures ouvertes

Le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, a annoncé, jeudi, dans un communiqué, l'ouverture des candidatures au concours du Prix du président de la République du meilleur exportateur de l'année 2025, fixant au 20 décembre le dernier délai pour l'inscription. "En application des dispositions du Décret présidentiel n 24-202 du 24 juin 2024, portant création du prix du président de la République du meilleur exportateur, modifié et complété, notamment ses articles 12 et 13, le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations in-

forme l'ensemble des opérateurs économiques actif dans le domaine de l'exportation, de l'ouverture des candidatures au concours du Prix du président de la République du meilleur exportateur de l'année 2025", a précisé le communiqué. Le ministère de tutelle invite les intéressées à s'inscrire par voie électronique via le lien dédié sur le site web du ministère avant le 20 décembre courant, et à transmettre la déclaration sur l'honneur jointe à cette annonce à l'adresse électronique du ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations: export@mce.gov.dz.

CONSTANTINE

Création d'un club environnemental à l'INFSCI

Un club environnemental a été créé à l'Institut national de formation supérieure des cadres de la jeunesse et des sports (INFSCI) de Constantine, dans le cadre d'une convention avec la direction locale de l'environnement, ont indiqué, hier, les services de la wilaya. L'initiative vise à renforcer la sensibilisation écologique au sein de l'institut, a souligné la cellule de communication de la wilaya, précisant que la direction de wilaya de l'environnement s'est engagée au titre de cette convention à accompagner et à encadrer le club le long de la saison scolaire 2025-2026.

Le club aura pour missions principales de promouvoir les comportements responsables, d'organiser des actions de sensibilisation, des ateliers pratiques, ainsi que des campagnes de nettoyage et de plantation. La direction de l'environnement apportera son appui technique et pédagogique à travers des interventions spécialisées et l'implication des étudiants dans ses programmes environnementaux. "Ce partenariat marque une étape importante dans la mobilisation des jeunes pour la protection de l'environnement et confirme l'engagement de l'institut dans la promotion des valeurs du développement durable", a-t-on indiqué.

RELIZANE

Un réseau de contrebande de produits pharmaceutiques démantelé

Les services de la Gendarmerie nationale (GN) de la wilaya de Relizane sont parvenus à mettre un terme aux activités d'un réseau international spécialisé dans la contrebande de produits pharmaceutiques, avec la saisie d'une importante quantité d'insuline, a indiqué, hier, un communiqué des mêmes services. "Le service de recherche et d'investigation de Relizane a neutralisé un réseau international de contrebande et de trafic de médicaments, constitué de 5 femmes de nationalité algérienne et d'un ressortissant étranger, avec la saisie d'une importante quantité d'insuline destinée aux patients diabétiques", a précisé la même source. Cette opération fait suite à l'interception par "les éléments de la brigade territoriale de la GN de Sidi Lazreg d'un véhicule immatriculé à l'étranger, ou, lors de la première fouille, une importante quantité de styrax à insuline a été découverte dissimulée dans des valises, suite à quoi, il a été procédé à l'arrestation du conducteur et de 3 femmes qui l'accompagnaient avant leur transfert au siège de la brigade pour la poursuite de l'enquête". Après une fouille minutieuse du véhicule et de ses passa-

ges, "une quantité supplémentaire d'insuline a été découverte soigneusement dissimulée dans des ceintures en tissu enroulées autour des corps des trois femmes". Il a été procédé également à la saisie de "sommes d'argent en monnaie nationale et en devises, ainsi que du véhicule utilisé dans l'opération de contrebande". En coordination permanente avec le procureur de la République près le tribunal de Zemmora, "les enquêtes approfondies se sont soldées par l'identification de deux autres femmes impliquées avec les éléments du réseau, lesquelles ont été arrêtées après extension de la compétence territoriale à une wilaya limitrophe. La perquisition de leur domicile a permis la saisie d'une autre quantité de styrax à insuline ainsi que de boîtes prêtes à être reconditionnées en vue de leur commercialisation ultérieure, en plus de sommes d'argent en monnaie nationale dinars et en devises", détaille-t-on dans le communiqué. Après accomplissement de toutes les procédures légales, les mises en cause ainsi que les objets saisis ont été présentés devant le procureur de la République près tribunal de Zemmora, a conclu la même source.

LA NATION

Dimanche 14 Décembre 2025

HORAIRE DES PRIERES

SOBH	DOHR	ASSER	MAGHREB	ICHA
05:58	12:32	15:19	17:31	18:57

Météo

Alger	18	Tizi Ouzou	16
Tiaret	20	Béjaïa	15
Constantine	16	Oran	20

UNESCO

La primauté de l'inscription du Caftan par l'Algérie consacrée

La 20e session du Comité intergouvernemental international de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), réuni jeudi à New Delhi (République de l'Inde), vient de confirmer, de manière claire et sans équivoque, la primauté de l'inscription du Caftan par l'Algérie en tant que composante essentielle de son riche patrimoine culturel, a indiqué un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines. A cette occasion, le même comité a décidé de modifier le nom de l'élément inscrit en 2024 sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, afin d'y intégrer explicitement le Caftan, mais également le Quat et le Lhaf. L'élément algérien porte désormais la nouvelle appellation "Le costume féminin de cérémonies dans le Grand Est algérien: savoirs et savoir-faire associés à la confection et à la parure de la Gaudoura, la Melehma, le Caftan, le Quat et le Lhaf". Par ailleurs, le comité a également approuvé la modification du dossier intitulé "Les rites et les savoir-faire artisanaux associés à la tradition du costume nuptial de Tlemcen", inscrit depuis 2012 sur la Liste représentative. Il a ainsi décidé d'ajouter la mention "le Port du Caftan" à la section B3 du for-



mulaire ICH-02, conformément aux dispositions du document soumis.

Ces décisions constituent "un nouveau succès diplomatique majeur pour l'Algérie, tant sur la scène culturelle internationale que dans le cadre de la diplomatie multilatérale. Elles réaffirment avec force la primauté historique et culturelle de l'inscription du Caftan par l'Algérie sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité et renforcent la reconnaissance internationale de ce patrimoine immatériel d'une valeur exceptionnelle", a ajouté le communiqué. Cette décision vient "confirmer la place de l'Algérie sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité

de l'UNESCO, de même qu'elle constitue une reconnaissance explicite et méritée des efforts soutenus et constants de l'Etat visant à valoriser, préserver et faire connaître le riche patrimoine culturel de l'Algérie, héritage de plusieurs siècles d'histoire reflétant la profondeur et l'authenticité de notre nation". Cette reconnaissance "incarne également la pertinence de l'approche adoptée dans la mise en œuvre des instructions des hautes autorités du pays, visant à promouvoir notre patrimoine culturel dans toutes ses composantes et formes, tout en le protégeant de toute tentative d'imitation, d'appropriation et de falsification", a conclu le communiqué.

PORT DE BÉJAÏA

Une tentative de trafic de plus de 41000 comprimés de psychotropes déjouée

Les agents de l'inspection principale de visite aux voyageurs, à la gare maritime "Hadji Haddad" au port de Béjaïa relevant de la direction régionale des douanes de Sétif ont déjoué une tentative de contrebande de 41722 comprimés de psychotropes, a indiqué un communiqué de cette direction publiée vendredi. Selon le même communiqué, la saisie de la quantité susmentionnée de psychotropes d'ecstasy avait été effectuée en coordination avec

des membres de l'Armée nationale populaire (ANP) de la 5e Région militaire, après qu'elles aient été découvertes dissimulées dans 24 boîtes de conserves à l'intérieur des bagages d'un passager qui se trouvait à bord d'un véhicule militaire arrivant par navire étranger en provenance du port de Sète (France). Les moyens de transport utilisés lors de cette opération ont également été saisis, et le contrebandier a été arrêté et traduit

devant les autorités judiciaires compétentes, a indiqué le même document. L'opération réalisée confirme l'engagement des Douanes algériennes, en coordination avec les différents organes de l'Etat, à mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre la contrebande et le crime organisé, et témoigne de la disponibilité et de la vigilance des douaniers pour la protection de la sécurité et de la santé publique, a souligné le communiqué.